



avis & rapport

**Améliorer les conditions de vie
étudiante en Ile-de-France :
des leviers pour agir**

29 avril 2021

Rapport et avis présentés au nom de la commission
Éducation, formation, enseignement et recherche
par **Nathalie MACHON et Alexane RIOU**

Avis n°2021-08

présenté au nom de la commission Éducation, formation,
enseignement et recherche
par **Nathalie MACHON et Alexane RIOU**

Améliorer les conditions de vie étudiante en Ile-de-France : des leviers pour agir

29 avril 2021



Avis n° 2021-08
présenté au nom de la commission Éducation, formation, enseignement et recherche
par **Nathalie MACHON et Alexane RIOU**

29 avril 2021

Améliorer les conditions de vie étudiante en Île-de-France : des leviers pour agir

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Vu

Les codes

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'éducation.

Les lois

- Le projet de loi de finances 2021 ;
- La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" ;
- La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 "Orientation et réussite des étudiants" ;
- Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, Enseignement supérieur et recherche.

Les plans et stratégies de l'Etat

- Le plan de relance du gouvernement 2020-2021 ;
- Le schéma régional de santé ARS 2018-2022 ;
- Le plan national de la vie étudiante, 2017 ;
- La stratégie nationale de l'enseignement supérieur, 2013.

Les rapports et délibérations du Conseil régional

- Le rapport n° CR 2021-014 du 4 février 2021 relatif au Plan de lutte contre la précarité des jeunes ;
- Le rapport n° CR 2020-048 du 19 novembre 2020 relatif au logement étudiant ;
- Le rapport n° CR 2020-028 du 11 juin 2020 relatif au budget supplémentaire 2020 "acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire" ;
- Le rapport n° CR 2019-023 du 28 mai 2019 relatif à la Stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ;
- Le rapport CR n°2017-146 du 21 septembre 2017 relatif au Schéma régional enseignement supérieur recherche innovation ;
- Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022, 2017 ;
- Le rapport n° CR 97-16 « Orientations pour une politique régionale de prévention santé en faveur des jeunes », 2016 ;
- Le rapport CR n°123-16 du 15 décembre 2016 relatif au Contrat de Projets Etat Région 2015-2020 révisé.

Les rapports et avis du Ceser

- Egalité pour une citoyenneté active des jeunes franciliennes d'Île-de-France, Bernard COHEN-HADAD, Mireille FLAM, février 2020 ;
- La stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Manuelle FRANCK, 2017 ;
- Favoriser l'accès aux droits, faciliter leur exercice en Île -de-France, Yannick SALA, décembre 2017 ;
- La réactualisation et l'élargissement aux jeunes, du schéma régional du logement étudiant d'Île-de-France, Jean-Paul RUEFF, juin 2015 ;
- L'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis, Jean-Paul RUEFF, septembre 2011.

Considérant :

- L'ensemble des politiques publiques consacrées à la vie étudiante ;
- Que le plan de relance de l'Etat comprend un volet cohésion intégrant notamment un plan jeune, Ségur de la santé et le soutien aux personnes précaires ;
- Que le sujet de la précarité étudiante fait l'objet d'une réalité unanimement partagée mais qu'il appelle de meilleures réponses et coordination des pouvoirs publics ;
- Que la condition étudiante s'aggrave et se trouve rendue encore plus aigüe par la crise sanitaire ;
- Que la Région est chargée, depuis la loi Egalité et citoyenneté de 2017, d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse ;
- Que le plan de relance de la région Île-de-France intègre le public étudiant et ses difficultés ;
- Que la part des étudiants franciliens représente 26% des étudiants nationaux ;
- Que le taux de précarité des étudiants franciliens est évalué à 6,1%, taux légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Les auditions des personnalités suivantes :

- Raphaël DEGRÉMONT, Bureau national de la Fédération des Associations Générales Étudiantes - FAGE, Marion ADELINE (Fédération des étudiants parisiens), Malaurie JAFFRO (Fédération des étudiants de Versailles - St Quentin) ;
- Feres BELGHITH, Directeur de l'Observatoire de la vie étudiante ;
- Faten HIDRI, Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au Conseil régional d'Île-de-France ;
- Simone BONNAFOUS, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région académique Île-de-France ;
- Sofia BARCHAOUI, Chelsea BOSSA, Guillaume HASSAN, Camille THIRY, Membres actuels ou anciens du Conseil Régional des Jeunes.

En Île-de-France, beaucoup d'étudiants et d'étudiantes souffrent de mauvaises conditions d'hébergement, manquent d'équipements et de connexions numériques, ne peuvent se nourrir correctement, n'arrivent pas à se soigner... Ils suivent alors difficilement leurs études supérieures et l'issue n'est pas forcément le diplôme qu'ils avaient souhaité. Les semaines de confinement liées à la pandémie ont mis en lumière avec encore plus d'acuité les difficultés qu'ont les étudiants et étudiantes durant leur parcours d'étude pour arriver jusqu'à leur diplomation. La politique actuelle de bourses d'étude, la faible offre de logements universitaires à tarification sociale et l'investissement dans des campus pourtant reconnus à l'international ne suffisent pas pour permettre aux étudiants et étudiantes de nombreuses familles de classes modestes ou moyennes de faire leurs études dans de bonnes conditions.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), les enjeux majeurs pointés par la Région sont de faire de l'Île-de-France l'une des régions les plus performantes et attractives en Europe et dans le monde. Il faut bien admettre que de nombreux efforts seront nécessaires pour répondre à ces enjeux car, pour certains étudiants et étudiantes, venir faire des études dans cette région est impossible, faute de ressources suffisantes.

Emet l'avis suivant :

Article 1

Une allocation globale d'autonomie pour tous les étudiants et étudiantes précaires

Pour lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes, il est indispensable d'accorder aux étudiants et étudiantes le droit à un minimum social. Le Ceser attire l'attention de la Région sur la nécessité d'une coopération Etat-Région à ce sujet.

En ce sens, le Ceser propose une **Allocation globale d'autonomie**, allocation différentielle sous conditions de ressources, s'appuyant, en lien avec le CROUS, sur la fusion des différentes aides territoriales pour les jeunes laquelle, combinée avec un encadrement des loyers, contribuerait à réduire les inégalités de réussite, et la durée des parcours des étudiants et étudiantes.

Article 2

A défaut, des ressources plus accessibles aux étudiants et étudiantes

Le Ceser demande la création d'une plateforme efficace régionale qui établirait toute la liste des aides possibles, permanentes ou plus ponctuelles. Ce portail unique faciliterait les démarches d'obtention de ces aides et diminuerait le non-recours aux droits.

Le Ceser encourage la Région à réviser, renforcer et étendre son système de soutien financier aux étudiants et étudiantes. Les "aides au mérite" sont inéquitables et ne gomment pas les inégalités. La Région pourrait investir dans des bourses supplémentaires pour des étudiants et étudiantes en grande difficulté. Ce système devrait être plus progressif afin d'y inclure les jeunes issus de familles de conditions modestes.

Le Ceser propose que la Région, par sa politique de l'emploi, cible les structures susceptibles de créer des emplois aménagés qui permettent aux étudiants et étudiantes de concilier études et emploi à moins de 16h/semaine et sur des horaires compatibles avec les enseignements et les temps de trajet. Un label « Emplois études-compatibles et accessibles » pourrait être créé.

La Région devrait soutenir les établissements, par un financement adapté, pour le développement des emplois étudiants sur les campus (monitorat de bibliothèque, tutorat, prévention santé). Parallèlement, il serait souhaitable qu'elle se rapproche de l'Etat pour augmenter les recrutements d'assistants d'éducation dans les établissements scolaires particulièrement utiles à l'encadrement des élèves. Il faut favoriser le recrutement d'étudiants et étudiantes sur ces emplois.

Article 3

Davantage de logements sociaux pour les étudiants et étudiantes

Le Ceser demande l'augmentation du nombre de résidences universitaires sociales et particulièrement autour des établissements d'enseignement supérieur, afin de pouvoir proposer ces habitations à un nombre d'étudiants et d'étudiantes plus large qu'actuellement. Il estime qu'une attention particulière doit être apportée aux résidences étudiantes conventionnées en Prêt Locatif à Usage Social. A travers le Plan 60 000 logements pour les étudiants et étudiantes et 20 000 logements jeunes actifs ; le Ceser demande à la Région de pousser la réflexion avec la Drihl pour décliner ce plan en Île-de-France en mobilisant l'ensemble des acteurs, le CROUS mais également les bailleurs HLM et les structures associatives gestionnaires qui développent une offre sociale. La Région doit être active dans les réflexions sur la mobilisation de fonciers publics en particulier sur les emprises des universités.

A travers le Contrat Plan Etat Région ou du FEDER, la Région doit impulser, via un plan de financement, la rénovation et la réhabilitation d'espaces qui pourraient loger les étudiants et étudiantes. Ce soutien à la construction neuve ou à l'acquisition amélioration d'une part, et d'autre part à la réhabilitation des vieux foyers, pourrait se faire par le biais d'une mécanique de type subvention PALULOS que l'Etat avait abandonné depuis plusieurs années et qu'il réactive dans le cadre du Plan de relance. Elle doit céder des parcs de logements au CROUS afin de lui donner le moyen de multiplier son offre et veiller à une gestion plus précise de ses droits réservataires dans le cadre des opérations qu'elle finance.

Le Ceser demande à la Région de travailler conjointement avec les collectivités pour mettre en place un encadrement efficace des prix des loyers dans le parc privé et les résidences non-conventionnées. Par ailleurs, une aide pour les frais d'entrée dans les logements et la garantie doit être envisagée sous la forme d'une caution locative de la Région négociée avec les bailleurs et mieux reconnue par les propriétaires.

Le Ceser propose que la Région mette en place une plateforme de référencement des offres de logement à destination des étudiants et étudiantes en complémentarité de celles des CROUS.

Article 4

Des campus accessibles et mieux desservis par les transports

La gratuité des transports pour tous les étudiants et étudiantes franciliens doit être étudiée. A défaut, la généralisation de la carte ImaginR à tous les étudiants et étudiantes, quel que soit leur âge, doit être envisagée.

Comme pour l'ensemble des Franciliens, il faut mettre à disposition des étudiants et étudiantes des transports publics opérationnels. Le Ceser insiste sur la nécessité d'améliorer la desserte des campus par les transports publics, la ponctualité des lignes et les conditions de sécurité dans les transports. Par ailleurs, et pour certains territoires mal desservis, il est nécessaire d'augmenter les mobilités aux heures creuses et la nuit. De nouveaux réseaux de bus pouvant mieux répondre aux besoins des étudiants et étudiantes doivent être créés pour la desserte des établissements qui seraient trop éloignés des gares.

Afin de permettre aux étudiants et étudiantes en situation de handicap de pouvoir se rendre sur leur lieu d'étude en transports publics, le Ceser appelle l'attention de la Région sur l'accélération des aménagements adaptés dans les gares, dans les trains, les métros et les bus en lien avec les référents handicap identifiés.

Pour donner un essor aux transports propres, le Ceser demande qu'une aide à l'acquisition d'un vélo soit proposée aux étudiants et étudiantes et que les garages à vélos soient sécurisés pour éviter les vols. Des stations et consignes de vélos en location doivent pouvoir être installées à proximité de chaque campus. Pour améliorer la sécurité des étudiants et étudiantes lors de leurs déplacements, le réaménagement des voies de circulation et une réglementation plus stricte sur le partage de la voirie en faveur des piétons et des vélos doivent être opérés.

L'enjeu de la sécurité de ces transports doit être une priorité, notamment dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Article 5

Une meilleure prise en charge de la santé et de l'alimentation des étudiants et étudiantes

Le Ceser propose la création de maisons de santé à proximité des campus, financées via le Contrat Plan Etat-Région, par exemple. De plus, le Ceser demande à la Région, en coordination avec la CNAM et les fédérations de praticiens de santé, de financer à tous les étudiants et étudiantes des consultations médicales chaque année (généralistes, dentaires, ophtalmologiques et gynécologiques).

Le Ceser demande également la mise en place d'un plan global pour l'accompagnement psychologique et social des étudiants et étudiantes en lien avec des associations et les structures locales. Il est indispensable de multiplier les dispositifs d'aides psychologiques et les consultations en addictologie pour les rendre accessibles à tous les étudiants et étudiantes en souffrance. Cet accompagnement doit aussi particulièrement cibler les étudiants et étudiantes en situation de handicap dont les démarches auprès de la MDPH doivent pouvoir être facilitées.

La participation des étudiants et étudiantes en médecine, odontologie, kinésithérapie, psychologie pourrait être envisagée pour enrichir ce dispositif, ce qui aurait pour effet de favoriser la mixité entre étudiants et étudiantes et créer des liens avec des pairs du même âge et dans des situations proches.

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation des étudiants et étudiantes, le Ceser propose que la Région accompagne et soutienne davantage les épiceries sociales et solidaires sur les campus. Un travail doit par ailleurs s'engager entre la Région et les CROUS pour augmenter le nombre des restaurants universitaires ouverts les soirs et week-ends et pérenniser sur la durée les repas à 1 euro pour tous les étudiants et étudiantes.

De même, afin de préserver la dignité des étudiantes, le Ceser est vigilant sur le déploiement des dispositifs et moyens prévus par la Région et l'Etat pour résoudre la précarité menstruelle vécue par un tiers des étudiantes. Méconnue voire tabou, cette précarité a des conséquences non négligeables sur le budget, la santé, la vie scolaire et sociale de ces jeunes femmes.

Article 6

Un plan de lutte régional opérationnel contre les violences sexistes et sexuelles

Il faudrait que les jeunes, les étudiants et les étudiantes constituent une population cible du prochain plan régional de mobilisation et de lutte contre les violences pour que les victimes de violences puissent plus facilement parler et être écoutées, être accompagnées et protégées notamment en accédant à un hébergement sécurisé. C'est ainsi que la sortie des violences sera facilitée et que les parcours d'études, de vie et d'insertion professionnelle se poursuivront plus librement.

Article 7

Une politique volontariste pour faciliter les études des étudiants et étudiantes en situation de handicap

Pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap, la Région doit améliorer l'accessibilité des locaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ainsi que l'aménagement des salles de cours avec, par exemple, des tables adaptées. La mise en œuvre rapide des ADAP (Agendas d'accessibilité programmée), ainsi que le partage d'un état des lieux des planifications au sein des établissements d'enseignement supérieur demeurent attendus pour les établissements autonomes, et pour les établissements du supérieur relevant de la Région.

Le Ceser demande que la Région soit moteur en termes de politique handicap dans les établissements du supérieur, en proposant une charte et en accompagnant les services handicaps des établissements. Il s'agirait de prendre en compte tous les champs de handicaps, visibles et invisibles et de financer des infrastructures plus particulières susceptibles d'améliorer les conditions d'études des étudiants et étudiantes en situation de handicap. A titre d'exemple, il est urgent d'équiper les salles d'enseignement d'outils permettant un sous-titrage en direct des cours, pour les personnes sourdes et malentendantes.

Article 8

Les aides contre la précarité numérique

Le Ceser demande que la Région accompagne la transition numérique des établissements, en aidant à l'équipement de salles, d'achat de matériel ou d'équipements pour les étudiants et étudiantes, de manière équitable et égalitaire sur tout le territoire et sans condition de réponse à un appel à projet. La fibre doit être installée au plus vite dans tous les établissements et logements étudiants.

La précarité numérique qui affecte certains jeunes doit pouvoir être levée grâce à des prêts ou dons de matériels tels qu'ordinateurs, cartes SIM et clés 3G ou 4G. Le Ceser demande que des forfaits Internet soient pris en charge.

Le Ceser propose que des accords avec les opérateurs de téléphonie puissent être passés pour qu'ils adaptent les forfaits mobiles et permettent aux étudiants et étudiantes d'utiliser plus facilement le partage de connexion.

Partout en Île-de-France, et sous l'impulsion du Conseil Régional, hors campus, des salles de travail ou de télétravail, efficacement équipées en WIFI et potentiellement mutualisées entre établissements devraient être créées, non pas pour suivre les cours, mais pour travailler dans le calme et avoir accès à des ressources en ligne. La Région pourrait par ailleurs s'appuyer sur l'UNIF (université numérique d'Île-de-France) et les bibliothèques scientifiques et universitaires franciliennes, par exemple.

Article 9

Échange et partage entre établissements franciliens pour lutter contre la précarité

Il est prioritaire que tous les acteurs des établissements puissent davantage échanger et partager en région Île-de-France la connaissance et l'usage de leurs expériences et dispositifs.

Qu'il s'agisse de leur réflexion sur les espaces et les lieux de vie, des liens entre tous les acteurs d'un établissement (associations étudiantes comprises), des initiatives d'accompagnement ou d'accueil des étudiants et étudiantes, de l'accompagnement des situations de handicap, du lien tissé avec les quartiers environnants ou le tissu économique : les besoins se recoupent et sont propres à une région, les établissements doivent échanger et le faire savoir aux acteurs les plus concernés. Le Ceser demande que la Région soit le catalyseur de ces discussions en s'appuyant sur les réseaux régionaux déjà existants.

En conclusion

La Région Île-de-France s'enorgueillit d'être la région française comptant le plus d'étudiants et étudiantes. Néanmoins, le sort d'un grand nombre d'entre eux est problématique faute de moyens suffisants pour vivre et étudier dans de bonnes conditions.

A son échelle, directement ou en lien avec l'ensemble des acteurs, elle pourrait améliorer leur situation en prenant en compte leurs besoins en termes de logement, de transport ou de santé. Les conséquences d'une politique volontariste dans ces domaines seraient :

- Une réduction des inégalités ;
- Des parcours universitaires avec moins d'échecs et donc plus rapides ;
- Des professionnels mieux formés ;
- Des étudiants et étudiantes moins stressés donc des citoyens plus épanouis ;
- Une visibilité accrue à l'international ;
- Davantage d'attractivité auprès des étudiants et étudiantes aux échelles nationale et internationale.

Ce rapport présente un certain nombre de pistes dont la mise en œuvre est nécessaire du fait du coût de la vie et de la problématique du logement en Île-de-France. La coordination avec l'Etat sur ces questions est primordiale. La création des recteurs délégués à l'enseignement supérieur permet de renforcer ce lien, puisque le périmètre d'intervention et de dialogue devient le même.

Dans ce cadre, une allocation globale d'autonomie fusionnant les aides de l'Etat et les aides territoriales spécifiques prenant en compte ainsi les particularismes de la vie en Île-de-France, permettrait aux étudiants et étudiantes de ne plus être dans des situations parfois dramatiques, très souvent difficiles. Ce dispositif en lien avec l'encadrement des loyers, et le déploiement d'une plateforme numérique agrégative permettant un accès direct en temps réel aux informations utiles aux étudiants et étudiantes, serait une magnifique réalisation de la Région Île-de-France qui pourrait être ainsi devenir territoire pilote au plan national sur ces questions.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 157

Pour : 102

Contre : 3

Abstentions : 51

Ne prend pas part au vote : 1



rapport

**Améliorer les conditions de vie
étudiante en Ile-de-France :
des leviers pour agir**

29 avril 2021

Rapport présenté au nom de la commission
Education, formation, enseignement et recherche
par **Nathalie MACHON et Alexane RIOU**



Améliorer les conditions de vie étudiante en Île-de-France : des leviers pour agir

Rapport présenté au nom de la commission Education, formation,
enseignement et recherche
par **Nathalie MACHON et Alexane RIOU**

29 avril 2021

Sommaire

Introduction.....	3
1. Etat des lieux	5
1.1 La population étudiante en Île-de-France en 2020 et leurs ressources financières	5
1.1.1 Les activités rémunérées	7
1.1.2 Les étudiantes et étudiants en situation de handicap manquent d'accompagnement et d'information	8
1.2 Les effets de la crise sanitaire 2020 sur la précarité	10
1.3 Description de la situation en Île-de-France de répartition territoriale de l'ESR.....	10
2. Les problématiques de logement et de transport : principaux facteurs de précarité en Île-de-France	13
2.1 Des logements trop rares, trop chers, trop petits, trop éloignés des sites d'étude.....	13
2.2 Des alternatives pragmatiques qui présentent des inconvénients.....	14
2.3 Trop peu de logements adaptés pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap .	15
2.4 La problématique du logement à ne pas décorrélérer de celles du temps et des moyens de transport.....	15
3. La santé mise en danger par les restrictions ou déséquilibres alimentaires et le manque de soins	17
4. L'inégalité d'accès aux équipements et outils indispensables pour étudier : numériques, documentaires	21
5. Les politiques et aides de la région Île-de-France à destination des étudiants et étudiantes	23
6. Les préconisations du Ceser.....	25
6.1 Vie des campus franciliens : le besoin de partager les pratiques d'accompagnement en direction des étudiantes et étudiants	25
6.2 Les aides financières.....	25
6.3 Améliorer l'accès aux logements	26
6.4 Des transports plus adaptés	28
6.5 Une meilleure prise en charge de la santé des étudiants et étudiantes.....	28
6.6 Les moyens de la lutte contre le fléau des violences sexistes et sexuelles	29
6.7 Des campus plus accueillants pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap	30
6.8 Pallier la précarité numérique	30
Conclusion	33
Remerciements.....	35
Liste des membres de la commission Education, formation, enseignement et recherche	37
Glossaire	39
Bibliographie	41

Introduction

« Anas K. s'est aspergé d'essence avant de s'immoler devant un bâtiment du CROUS, dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon (...). Il voulait alerter sur sa précarité et celle de nombreux autres étudiants »¹. Le geste d'Anas est un paroxysme certes, même si un seul geste de cet ordre est un de trop. Les étudiants et étudiantes de France font trop souvent la Une des médias sur le thème de leurs conditions de vie difficiles. Combien renoncent, abandonnent ou ratent leurs études chaque année à cause de ces difficultés ? En Île-de-France en particulier, une grande majorité d'étudiantes et d'étudiants souffrent de leurs conditions d'hébergement, ne peuvent se nourrir correctement, ne parviennent pas à se soigner, manquent des outils numériques indispensables... Ils suivent alors leurs études supérieures de façon chaotique et l'issue n'est pas forcément le diplôme qu'ils avaient souhaité.

En réponse à la pandémie de Covid-19 en France, un confinement obligatoire a été décrété du 17 mars au 11 mai 2020, par le Président de la République. Les Françaises et les Français ont eu 24h pour rentrer chez eux et n'en ressortir que pour des raisons de travail, de santé ou de ravitaillement. Toutes les écoles et universités ont été fermées. La mission confiée aux établissements et enseignants a été d'organiser au plus vite des cours et un suivi des étudiants et étudiantes par des outils de communication à distance. Les semaines de confinement ont mis en lumière avec encore plus d'acuité les difficultés rencontrées par la population étudiante durant leur parcours d'étude pour atteindre leur diplomation : pauvreté, isolement, vétusté de leur logement, manque de soins, difficultés à se nourrir correctement, manque de connexions à internet...

Certains étudiantes ou étudiants, de par leur origine sociale favorisée, bénéficient de bonnes conditions pour réussir leurs études. Pour les autres, malgré les bourses d'études, l'offre de logements universitaires sociaux et les campus reconnus à l'international, les politiques régionales ne sont pas suffisantes pour permettre aux étudiants et étudiantes d'origine modeste ou moyenne de suivre leurs études dans des conditions favorables.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), l'objectif visé par la Région est de faire de l'Île-de-France l'un des territoires les plus performants et attractifs en Europe et dans le monde. Il faut bien admettre que de nombreux efforts seront nécessaires pour répondre à ces enjeux car, pour certains étudiants et étudiantes, venir faire des études en Île-de-France est impossible, faute de ressources suffisantes.

L'objectif de ce rapport est de faire le point sur les difficultés rencontrées par la population étudiante en Île-de-France. Il aborde les problématiques de ressources financières, de logement, de santé et d'alimentation, de fracture numérique, de mobilité, ainsi que de vie de campus... Il s'achève par des préconisations à destination de la Région Île-de-France, qui se doit de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour la réussite des étudiants et étudiantes de son territoire.

Les étudiants et étudiantes précaires représentent la partie émergée de l'iceberg. Nombre de leurs camarades ne seront pas en mesure d'accéder au statut d'étudiant. Ce rapport ne rendra pas compte des conditions de vie de cette jeunesse qui, parce qu'elle se trouve dans l'impossibilité de faire face aux difficultés des études, se tourne directement vers le milieu professionnel ou sombre dans une précarité sociale de longue durée lorsque ce dernier leur reste fermé.

Ce rapport s'appuie sur les auditions de Feres Belghith, Directeur de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), de Raphaël Degremont de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), Marion Adeline de l'Association Générale des Etudiants de Paris (AGEP), de Mallaury Jaffro de la fédération des associations étudiantes de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (IAUVSQ), de Faten Hidri, Vice-Présidente à l'enseignement supérieur et recherche à la Région, de Simone Bonnafous, Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et la recherche de la

¹ L'Obs, Qui est Anas K., l'étudiant de 22 ans qui s'est immolé devant le CROUS de Lyon ? 12 novembre 2019.

région académique d'Île-de-France, de Guillaume Hassan, Camille Thiry, Sofia Barchaoui, et Chelsea Bossa membres du Conseil Régional des Jeunes et auditionnés grâce au concours de Laurence Varon Rebière, de divers documents publiés dans la presse, ainsi que sur des témoignages d'étudiants et étudiantes recueillis à l'occasion de rencontres informelles par les rédactrices de ce rapport (Exemple : Étudiants et étudiantes rencontrés à l'Exposition sur le thème de la précarité étudiante (février 2020, Campus Paris Diderot) ou des étudiants et étudiantes en stage de master et doctorants du Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation du Muséum national d'Histoire naturelle durant un atelier d'échanges sur la précarité étudiante (février 2020, Melun).

1. Etat des lieux

1.1 La population étudiante en Île-de-France en 2020 et leurs ressources financières

Les étudiants et étudiantes sont des jeunes de moins de 26 ans pour la plupart (voir figure 1), qui ont eu le baccalauréat, ou l'équivalent, et font des études supérieures qui peuvent durer de 2 à 8 ans environ en fonction de l'orientation choisie. D'après le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ils étaient 717 000 inscrits en Île-de-France en 2019-2020, soit 26.3% de la population étudiante française totale, faisant ainsi de la région Île-de-France, la première région étudiante française. Ces chiffres sont en constante augmentation puisqu'on peut constater 1.7 % d'inscrits supplémentaires par rapport à l'année précédente. Leur distribution dans les différents types d'établissements est décrite figure 2 qui montre qu'une majorité (53%) fréquente l'université. Les autres sont répartis dans des grands établissements, écoles et instituts.

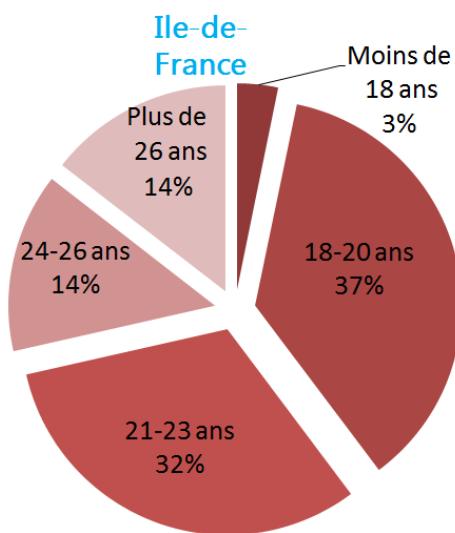


Figure 1 : Répartition de la population étudiante d'Île-de-France par âges (Source OVE)

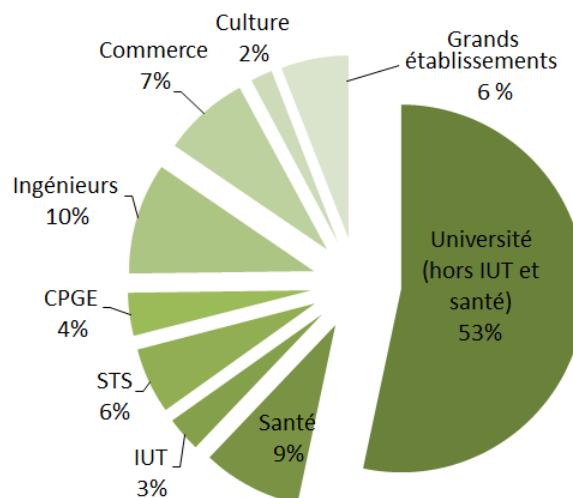


Figure 2 : Répartition des étudiants et étudiantes dans les différentes catégories de formations supérieures (Source OVE)

Tous sont en âge de devenir autonomes vis-à-vis de leur famille, de prendre en charge leur existence et de poursuivre leur chemin dans le but, notamment, d'une insertion professionnelle. Pourtant, peu d'entre eux sont réellement en capacité d'acquérir cette autonomie car ils vivent, pour beaucoup,

dans une grande dépendance financière vis-à-vis de leur famille. Il existe au sein de la population étudiante de profondes disparités de situations. Celles-ci sont notamment liées à leur origine sociale qui influence en premier lieu leurs conditions de vie et d'étude (Figure 3). Même parmi les jeunes de conditions sociales équivalentes, des inégalités existent entre celles et ceux qui sont effectivement aidés par leur famille et celles et ceux qui doivent se débrouiller seuls du fait de relations familiales parfois difficiles.

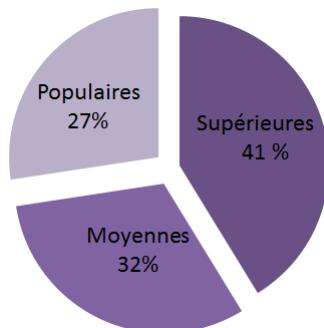


Figure 3 : Origine sociale des étudiants et étudiantes d'Île-de-France (Source OVE)

Les étudiants et étudiantes inscrits en université semblent les plus vulnérables car, en moyenne, ils sont d'origines sociales plus modestes que dans les autres types d'établissements du supérieur².

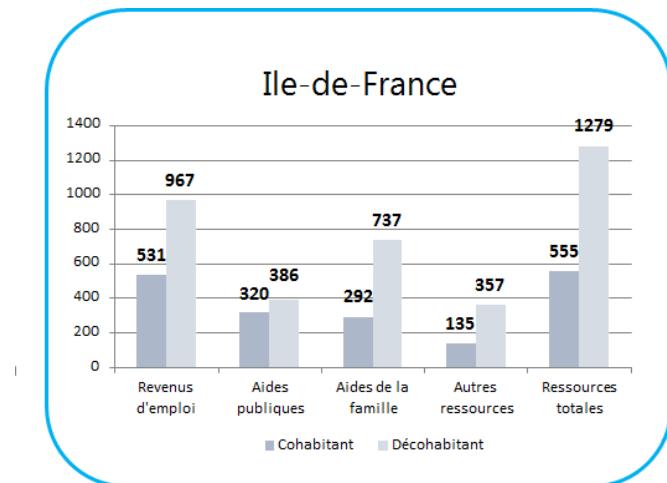


Figure 4 : Origine des ressources des étudiants et étudiantes en Île-de-France (Source OVE)

Une grande partie des ressources des étudiants et étudiantes provient des parents (Figure 4). Les activités rémunérées constituent également une part importante des budgets. Le système de bourses sur critères sociaux, géré par les CROUS, est indexé sur le foyer fiscal de l'étudiant, en général donc, celui de sa famille. Il doit pallier en partie les inégalités de ressource. En réalité, et compte tenu du coût de la vie notamment en Île-de-France, le montant des bourses sur critères sociaux et le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui en bénéficient sont bien trop faibles. D'après la figure 5, seul un quart en perçoivent, ce qui correspond à peu près à la proportion d'étudiants et d'étudiantes d'origine sociale très défavorisée. Néanmoins, dans les 26%, 7% sont des boursiers échelon 0 pour lesquels les aides sont très faibles. Les boursiers des autres échelons ont des apports un peu plus conséquents. Il est à noter que ce système de bourses met de côté les foyers de conditions moyennes (31%) qui n'ont pas, de fait, les revenus suffisants pour soutenir financièrement leurs enfants étudiants.

² Queffélec C., Le logement étudiant, regards critiques et visions d'avenir, Conseil général des Ponts et Chaussées, 2007.

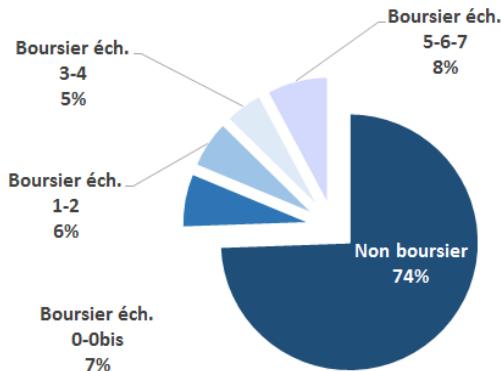


Figure 5 : Répartition des étudiants et étudiantes dans le système de bourses en Île-de-France

1.1.1 Les activités rémunérées

L'étude de l'OVE de 2016 montre que plus d'un étudiant sur deux en Île-de-France exerce une activité rémunérée pendant l'année universitaire. D'autres travaillent l'été, durant les congés. Les emplois étudiants sont souvent des activités peu lucratives qui ne représentent qu'une petite partie des ressources nécessaires pour vivre et étudier. Pour certains, c'est sur les activités rémunérées que repose le paiement des loyers, des repas, les achats de vêtements, de fournitures scolaires, des abonnements de transport et de téléphone, alors que pour d'autres, c'est seulement un complément de revenu pour les loisirs, le restant étant pris en charge par la famille ou offert. Pour 56% des enquêtés, les revenus des activités rétribuées leur sont indispensables pour vivre. 19.6% affirment que cette activité a un effet négatif sur leurs études et pour 34.3%, elle occasionne du stress et de la tension nerveuse³. En effet, elles et ils trouvent que concilier temps de travail et temps d'étude est une tâche difficile et se fait beaucoup au détriment du temps d'étude. Les emplois du temps universitaires, souvent variables d'une semaine à l'autre, posent un problème de compatibilité avec certains emplois.

Faute de trouver d'autres types d'emplois, certains étudiants et étudiantes et plus particulièrement des femmes recourent à diverses formes de prostitution pour payer leurs études, sans que leur nombre puisse être vraiment quantifié. Des réseaux tirent ainsi profit de la précarité étudiante. En 2017 par exemple, devant certaines universités, la publicité pour un site encourageait cette activité rémunérée (Figure 6). Si ce type de publicité a été interdit, les sites existent toujours. De même, de nombreuses offres de l'industrie pornographique se font en direction des étudiants et étudiantes.



Figure 6 : Sites incitant les étudiants et étudiantes à la prostitution (Le Point du 26/10/2017)

³ Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), La vie étudiante au temps de la Pandémie, septembre 2020.

Pour identifier la pauvreté des étudiants et étudiantes, il est difficile de se baser sur leurs ressources monétaires car elles peuvent signifier des situations très différentes en fonction des aides apportées par les familles. Selon Queffelec (2006), le meilleur critère est la demande d'aide exceptionnelle aux services sociaux. L'OVE (2020) a construit un indicateur de précarité combinant des éléments objectifs et des éléments subjectifs : - 1er quartile des revenus - Déclaration de difficultés financières importantes – Déclaration de manque d'argent pour couvrir les besoins mensuels. Selon cet indicateur : 5,4 % des étudiants et étudiantes sont en situation de précarité en France et 6,1 % en Île-de-France. Les réponses à l'enquête de l'OVE vont bien au-delà puisque 22,5 % des enquêtés déclarent avoir dû faire face à des difficultés financières importantes pendant l'année 2016 et 29% disent ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels. Néanmoins, il faut souligner que si les étudiants et étudiantes sont relativement rarement très pauvres, c'est que les jeunes adultes très pauvres deviennent rarement étudiants.

Selon l'association générale des étudiants de Paris, pour l'année 2020, un étudiant francilien décohابtant dépensera en moyenne 1342 € par mois, soit 211€ de plus que la moyenne nationale.

La situation des étudiants et étudiantes des écoles supérieures privées est mal connue. On peut imaginer que des frais de scolarité de plusieurs milliers d'euros par an, en plus des frais classiques de vie, les mettent dans une situation plus précaire encore ou les obligent à s'endetter durablement.

Le taux de pauvreté chez les étudiants et étudiantes franciliens est important. La crise sanitaire actuelle a dégradé encore leurs conditions de vie. Alors qu'elles et ils sont extrêmement touchés et que cette situation affecte leur réussite dans leurs études, ces jeunes n'ont pas le droit de recevoir un revenu minimum. Les étudiants français sont presque les seuls en Europe à ne pas pouvoir bénéficier d'un minimum social dès 18 ans. Ce refus de prendre en charge nos étudiants et étudiantes reporte la charge sur les familles ce qui renforce les inégalités.

Les rentrées universitaires sont les périodes les plus difficiles à surmonter car les moyens à mobiliser sont énormes : caution et premiers loyers, fournitures, cartes de transport, droits d'inscription, contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). L'ensemble revient à plus de 2000 euros. Même les boursiers, normalement exonérés de certains de ces frais, doivent en avancer une grande partie car les bourses ne sont très souvent versées qu'à partir de décembre ou janvier.

1.1.2 Les étudiantes et étudiants en situation de handicap manquent d'accompagnement et d'information

La précarité étudiante pour les personnes handicapées est variable en fonction du degré de handicap, et selon qu'elles soient debout, mal marchantes ou en fauteuil. Selon les études, 2 à 10% des étudiants et étudiantes d'Île-de-France se trouvent en situation de handicap plus ou moins lourd : les handicaps moteurs, sensoriels, visuels, mais aussi cognitifs, voire les polyhandicaps. Seulement un quart d'entre eux serait déclarés à la *Maison Départementale des Personnes Handicapées* (MDPH), si bien que peu bénéficiaient d'aménagement dans le cadre de leur cursus.

D'après les associations, la majorité de ces étudiants et étudiantes évoquent un manque d'accompagnement lorsqu'elles et ils arrivent dans l'enseignement supérieur. En effet, la plupart étaient scolarisés dans des institutions spécialisées et/ou dans leurs foyers familiaux, où ils étaient très bien encadrés et avaient tout à portée de main (scolarité, médecin, informations, etc.). En entrant dans l'enseignement supérieur, ils se retrouvent soudainement livrés à eux-mêmes, sans repère, et doivent s'autogérer sur tous les points, notamment celui du handicap.

Afin de valider leurs diplômes, les étudiants et étudiantes ont besoin d'effectuer des stages, de chercher un employeur pour une formation en alternance ou de trouver des jobs étudiants afin d'arrondir leurs fins de mois. Ceux qui souffrent de handicap, éprouvent plus de difficultés que les autres pour décrocher les offres disponibles. De façon générale, ils rencontrent des difficultés à créer des liens avec les autres et à s'intégrer dans la vie sociale étudiante. Ils doivent fournir plus d'efforts pour se faire des relations et se sentent parfois rejetés. Se pose aussi la question des auxiliaires de vie scolaire qui font partie intégrante de la vie de bon nombre d'étudiants et étudiantes.

Les étudiants et étudiantes étrangers

En France, la part des étrangers dans la population étudiante est de 12%. Elle représente 16% en Île-de-France. Selon une étude de l'IAU de 2017, plus de 100 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien en 2016. Ils sont plus de la moitié dans l'académie de Paris et leur nombre est toujours en progression à Paris et dans l'académie de Versailles.

Pour 20 à 30% d'entre eux, ils sont arrivés en France avec leurs parents durant leur scolarité. Les autres sont en mobilité internationale, venus en France pour y accomplir une partie de leur cursus d'étude, assez peu dans le cadre d'un programme de mobilité comme Erasmus (5 %) et donc le plus souvent hors programme de mobilité.

En 2016, près de 40 % des étudiants et étudiantes de nationalité étrangère inscrits en Île-de-France étaient africains. Les européens étaient 26 %, 24 % venaient d'Asie et 11% d'Amérique. La proportion d'étudiants étrangers varie selon les filières de formation et les pays d'origine.

Ils sont un peu plus nombreux que les étudiants français à utiliser les services proposés par les CROUS ou les établissements : restaurant universitaire ou cafétéria du CROUS, bibliothèques, services de santé et équipements ou activités culturelles au sein de leur établissement. En revanche, ils participent moins aux activités festives et culturelles organisées par et pour les étudiants et étudiantes. Environ un tiers se considère seul ou isolé (contre 20% des français). Ils se plaignent d'un manque d'accompagnement dans leurs études par les personnels administratifs et enseignant.es des établissements.

La majorité des étudiants étrangers exerce une activité rémunérée jugée indispensable pour vivre, liée également à l'obligation légale faite aux étudiants et étudiantes bénéficiaires d'un visa de justifier de ressources suffisantes. Parmi les étudiants et étudiantes de nationalité étrangère n'ayant pas d'activité rémunérée, 17 % souhaitaient travailler mais n'ont pas trouvé d'emploi. Ils font aussi plus souvent état de difficultés financières que les français. Ils demandent plus fréquemment des aides à leur famille ou leurs amis, ou sollicitent plus souvent des aides sociales exceptionnelles, que les étudiants français.⁴

Les étudiants et étudiantes parents

Environ 4,5 % des étudiants et étudiantes deviennent parents durant leurs études, selon une étude de l'Observatoire national de la vie étudiante⁵. Qu'il s'agisse d'un choix assumé ou d'un hasard de la vie, cette situation peut entraîner des difficultés financières. Les bourses sur critères sociaux sont évaluées entre autres sur le nombre d'enfants à charge. La situation de jeune parent est donc prise en compte dans ce calcul. Les étudiantes boursières qui reprennent leurs études après une interruption due à une maternité peuvent bénéficier d'un complément de bourse de 270 euros et avoir des droits plus longs que les étudiants et étudiantes sans enfants.

Comme tous les parents, les étudiants et étudiantes peuvent aussi bénéficier de la prime à la naissance et de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) jusqu'aux 3 ans de l'enfant (90 à 200 euros suivant la situation familiale). Ces prestations sont bien minimes au regard des frais occasionnés par l'arrivée d'un jeune enfant dans un foyer (logement, entretien, garde...). Les crèches à destination des étudiants et étudiantes sont très rares. En région parisienne, on n'en compte que deux : une halte-garderie sur le campus de Sorbonne-Université rue Cuvier et la crèche de l'université Paris-Dauphine à Paris (5^{ème} et 16^{ème} arrondissements respectivement).

Les loisirs inaccessibles pour les étudiants et étudiantes précaires

La précarité des étudiants et étudiantes entraîne souvent une perte de lien avec l'environnement social. Participer à des loisirs et des activités culturelles est un facteur d'intégration et particulièrement pour les étudiants étrangers ou provenant de régions françaises plus ou moins éloignées de l'Île-de-France. La pratique sportive contribue au bien-être physique et psychique des

⁴ IAU IDF, Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Île-de-France, 2017.

⁵ Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), La vie étudiante au temps de la Pandémie, septembre 2020.

étudiants et étudiantes. Elle pose des problèmes à certains étudiants qui manquent de temps et de moyens financiers pour y participer. Certaines sorties culturelles, les activités artistiques (musique, arts plastiques, théâtre...) sont chères. Dans certaines universités, l'offre culturelle à tarification abordable pour les étudiants et étudiantes est abondante. Dans d'autres, les propositions sont inexistantes. Dans tous les cas, les étudiants et étudiantes habitant loin des établissements sont désavantagés car aux horaires où les activités sont programmées, ils doivent prendre les transports pour rentrer chez eux.

1.2 Les effets de la crise sanitaire 2020 sur la précarité

La fermeture de tous les établissements d'enseignement a entraîné une modification profonde des conditions de vie étudiante. Une enquête de l'OVE effectuée à la sortie du confinement auprès de 6130 étudiants de tous types d'établissement d'enseignement supérieur a montré que nombreux sont retournés vivre dans leur famille et ont ainsi pu bénéficier de conditions de vie dans l'ensemble plus favorables. Néanmoins, certains ont eu à faire face à des environnements bruyants ou conflictuels ou à s'occuper de parents malades, ce qui a pu occasionner des perturbations dans les études. Les autres, celles et ceux qui sont restés dans leur logement étudiant se sont trouvés très isolés dans des habitations minuscules, mal connectées aux réseaux internet.

L'interruption des services universitaires tels que restaurants universitaires, bibliothèques, salles de travail, salles de sport..., ont bouleversé leurs conditions de vie et d'étude. La fermeture des entreprises a affecté les emplois étudiants et les projets de stages. L'interdiction de déplacement a empêché les mobilités internationales. L'enseignement à distance a révélé les inégalités en matière d'accès au numérique (ordinateur personnel et bonne connexion internet). Les étudiants étrangers éloignés de leurs familles ont particulièrement souffert. Les détresses psychologiques, la consommation d'alcool et le renoncement aux soins ont été globalement plus nombreux chez les étudiants et étudiantes durant la crise sanitaire.

Sur les campus, la rentrée 2020 a été chaotique. Les capacités d'accueil qui sont déjà insuffisantes en temps normal, ne permettaient pas l'enseignement en présentiel pour tous les étudiants et étudiantes. Dans *Le Monde* (du 13/10/2020), Jean Chambaz, président de Sorbonne-Université et Thomas Clay, administrateur provisoire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne se demandaient : « *Faut-il le Covid pour se rendre compte que, comme chaque année, nos moyens d'accueil sont insuffisants ?* ». Catherine Rideau-Kikuchi, maîtresse de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines explique que « *Si les choses se passent de manière si difficile, c'est à cause du manque criant de moyens qui nous a empêchés de dédoubler nos TD depuis des années ou de construire des locaux pour accueillir nos étudiants* ». La conséquence de cet enseignement hybride, mi-présentiel mi-distanciel a conduit la Conférence des Présidents d'Université (CPU) à sonner l'alarme face au « *risque majeur de perdre le lien avec [les] étudiants* ». Elle rappelle l'importance de « *porter une attention toute particulière aux primo entrants, qui n'ont pas encore les codes du travail dans le supérieur, ainsi qu'aux étudiants qui pourraient être en situation de fracture numérique et de fragilité sociale* ».⁶

1.3 Description de la situation en Île-de-France de répartition territoriale de l'ESR

En Île-de-France⁷, plusieurs pôles d'enseignement supérieur sont identifiés comme à fort potentiel en termes d'attractivité et de rayonnement (Figure 7). Bien que Paris concentre une grande partie des effectifs étudiants et des établissements d'enseignement, des pôles de développement sont identifiés par la Région comme à fort potentiel dans les départements de la petite et de la grande couronne⁸ : l'Université Paris Saclay (Essonne et Yvelines), CY university (Val-d'Oise), l'Université Gustave Eiffel (Seine et Marne) etc. Il est intéressant de remarquer que ces campus à vocation internationale sont souvent le fait de regroupements entre établissements (universités, écoles,

⁶ *Le Monde*, Tribune Jean Chambaz, Thomas Clay, Il faut « laisser les universités ouvertes » pour « assurer la réussite des étudiants et leur insertion », 13 octobre 2020

⁷ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche – STRATER, Regroupement Île-de-France, 2018.

⁸ Conseil régional d'Île-de-France, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), 2018.

organismes de recherches, instituts...). Pour autant, dans les cinq universités parties prenantes de ces nouveaux "grands établissements", l'on retrouve les quatre universités créées par le Plan Université 2000 du gouvernement Jospin, au début des années 90, destiné à structurer les territoires tout en permettant la démocratisation de l'enseignement supérieur et le désengorgement des universités parisiennes.

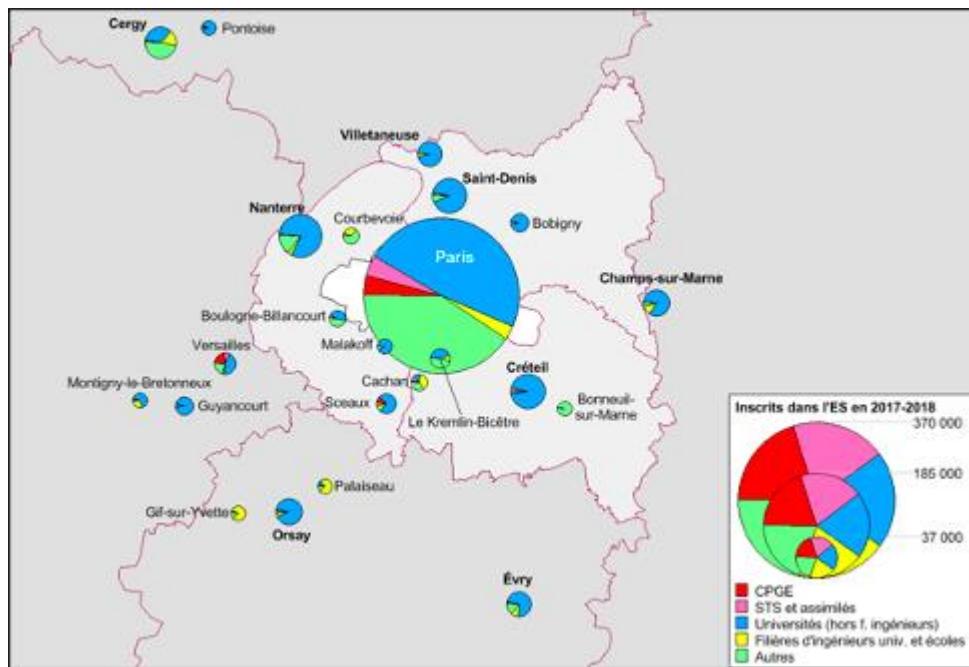


Figure 7 : Répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur dans les différents sites par grand type de formation en 2017-2018 (Source Sies)

Bien que permettant une formation de proximité pour les jeunes Franciliens, la répartition territoriale des effectifs étudiants n'en demeure finalement pas moins déséquilibrée aujourd'hui, malgré la création de ces nouvelles universités.

Cette répartition des campus, est dans le contexte actuel d'autant plus complexe. Les poursuites d'études en niveau Master et Doctorat se font bien souvent après un choix d'orientation construit déjà depuis plusieurs années. Les choix d'orientation en premier cycle peuvent (licence, licence pro, DUT...), à l'inverse, souvent être déterminés par l'origine sociale et géographique de la famille de l'étudiant, ou par ses ressources financières, compte tenu du coût de la vie en Île-de-France. La région Île-de-France produit plus de bacheliers qu'elle n'a de place dans ses formations du supérieur. La mobilité intra régionale, en cas de poursuite d'étude, est de fait un élément à prendre en compte. Et même si les néo-bachelier reste dans son académie d'origine, le coût de la vie reste élevé et la décohabitation n'est pas toujours possible. De fait, les temps de trajet deviennent un vrai sujet pour les étudiants et étudiantes (Figure 8).

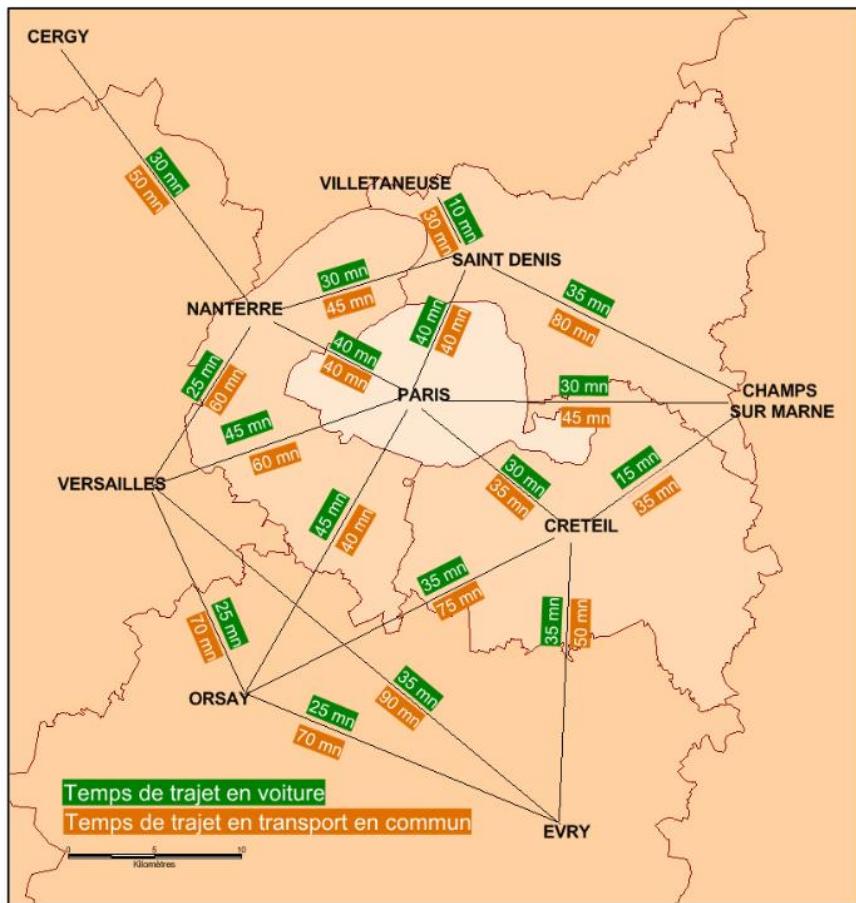


Figure 8 : Distance horaire entre les principales villes universitaires (Sources : Google map et Navigo)

2. Les problématiques de logement et de transport : principaux facteurs de précarité en Île-de-France

2.1 Des logements trop rares, trop chers, trop petits, trop éloignés des sites d'étude

Le logement est le premier poste de dépenses des étudiants et étudiantes en Île-de-France, il est donc leur préoccupation majeure, surtout à Paris. Les logements sont chers (833€ en moyenne pour un studio à Paris) ou petits et mal placés par rapport aux campus et écoles.

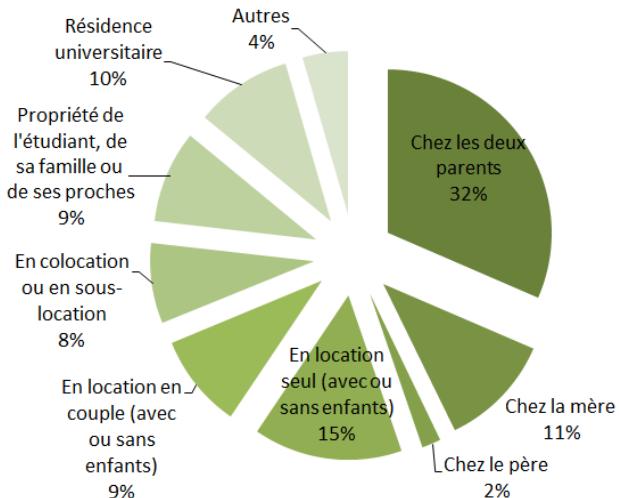


Figure 9 : Répartition de la population étudiante d'Île-de-France dans les différents types de logements (source OVE).

Les résidences universitaires à loyers modérés sont très prisées mais leur capacité d'accueil est bien en deçà des besoins. Pour avoir une chance d'y avoir droit, il faut être boursier ou étranger, ou venir d'une région éloignée, et encore, seule une petite fraction des demandes peut être satisfaite, faute de place. D'après l'OVE⁹, 10% des étudiants logent dans les résidences contre 12% au niveau national, ce qui est très faible en comparaison à d'autres pays (Figures 9 et 10).

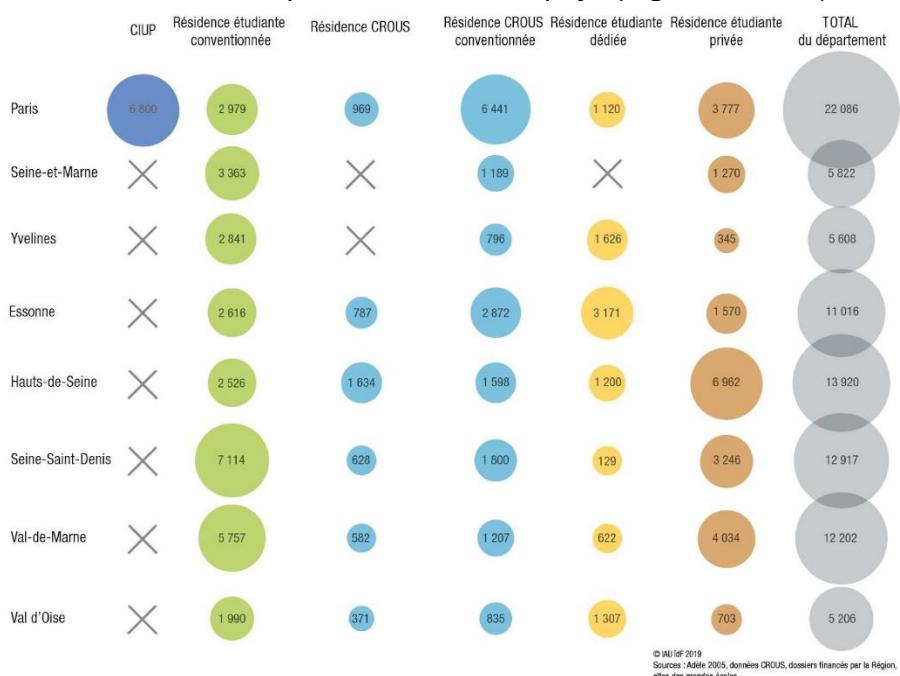


Figure 10 : Offre de logements en Île-de-France (D'après IAU IDF 2019)

⁹ Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), Enquête conditions de vie, 2016.

Les étudiants et étudiantes qui ne trouvent pas de place en résidence universitaire gérée par les CROUS ont donc la possibilité de se loger dans le parc privé, seuls ou en colocation, ou bien de rester habiter dans leur famille (étudiants cohabitants).

Loger seul représente un coût important pour la grande majorité d'entre eux. Trouver ces logements est toujours une entreprise longue et hasardeuse sauf parfois lorsque les étudiants et étudiantes ont un réseau de connaissances à Paris. Les offres sont éparpillées sur de nombreux sites d'annonces. Le déséquilibre entre l'offre et la demande donne un pouvoir énorme aux propriétaires qui peuvent se montrer très exigeants en termes de références, cautions, tarifs de location etc... Les plus fortunés ou les mieux implantés peuvent trouver des hébergements à Paris. Les autres restent chez leurs parents, logent en colocation ou en banlieue éloignée.

Que ce soit dans le parc privé ou plus notoirement encore dans les logements du CROUS, la qualité des hébergements est parfois très médiocre, voire insalubre. Des problèmes d'infestation par les blattes, rats et souris sont fréquemment soulignés par les étudiants et étudiantes qui ont même mis sur les réseaux sociaux la liste des résidences à éviter absolument !

En 2016, le prix moyen des loyers était de 637 euros / mois / personne à Paris, 560 euros en Petite Couronne, 543 euros en Grande Couronne et 430 euros en France pour des logements de superficie moyenne par habitant de 20 m² à Paris, 21 à 23 en banlieue, contre 25 m² en province¹⁰. Pour les étudiants et étudiantes ayant des enfants, les rares T2 coûtent plus de 1000 euros/mois dans les résidences étudiantes. Pour 29% des étudiants et étudiantes d'Île-de-France, le loyer représente plus de 50% du budget mensuel, il est donc le principal poste de dépense.

Les étudiants et étudiantes étrangers, qui ne vivent pas chez leurs parents, sont locataires (38 %), colocataires (23 %), logés en résidence étudiante (13 %) ou hébergés par un autre membre de la famille, ou par un ami, en sous-location, propriétaires ... La colocation leur permet souvent de construire des relations sociales à leur arrivée dans la région. Cependant leur recherche de logement est plus difficile que pour les Français et particulièrement en Île-de-France. 46% ont déclaré des difficultés à trouver un cautionnement ou une garantie, contre 14 % seulement des étudiants et étudiantes français. Le dispositif de caution locative de l'Etat n'est accessible qu'aux étudiants et étudiantes étrangers au niveau doctorat. De même, les logements gérés par la Cité internationale et par les CROUS ne sont pas accessibles à tous.

La difficulté accrue des étudiants et étudiantes étrangers à trouver un logement semble les conduire à s'éloigner de leur établissement d'enseignement. Celles et ceux qui résident dans un département de la petite couronne sont une minorité à étudier dans le même département : beaucoup étudient à Paris sans pouvoir s'y loger. Elles et ils sont alors contraints à des trajets quotidiens longs. Les plus nombreux à habiter la capitale sont les étudiants et étudiantes originaires d'Amérique (61 %) et d'Europe (54 %), au contraire des étudiants et étudiantes originaires d'Afrique qui sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis.

2.2 Des alternatives pragmatiques qui présentent des inconvénients

A un âge où les jeunes aspirent légitimement à devenir autonomes, la cohabitation dans la famille est souvent non choisie et n'offre pas les meilleures conditions d'études. Les étudiants et étudiantes d'origine sociale populaire sont les plus pénalisés, ils logent majoritairement chez leurs parents (56 % en Île-de-France contre 42% sur le plan national). Dans beaucoup de cas, la promiscuité est importante dans les foyers familiaux, les locaux sont utilisés par plusieurs membres de la famille, ce qui rend la concentration nécessaire au travail personnel difficile. Les logements parentaux peuvent être éloignés des campus, ce qui augmente les temps de transport, et par voie de conséquence, réduit le temps d'étude.

Les étudiants et étudiantes des écoles supérieures (publiques) sont mieux lotis car ils ont souvent droit à des logements à des prix abordables et localisés près de leur site d'étude. En effet, les écoles

¹⁰ Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), Enquête conditions de vie, 2016.

recrutent des étudiants et étudiantes sur des aires géographiques très étendues qui vont avoir besoin de logement.

Elles assurent parfois elles-mêmes le logement de leurs élèves. En classe préparatoire, les internats et foyers d'étudiants donnent un confort d'étude très satisfaisant pour un coût raisonnable.

De nombreux étudiants et étudiantes originaires d'autres régions françaises ou de l'étranger renoncent à venir étudier en région parisienne à cause des problèmes liés au logement. Seuls celles et ceux qui ont des dossiers très solides financièrement ont leur chance. Des dispositifs développés par l'Etat existent, comme, par exemple, la garantie Visale proposée par Action logement étudiant. Malheureusement, ces possibilités sont méconnues par les jeunes ou encore refusées par certains propriétaires bailleurs.

2.3 Trop peu de logements adaptés pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap

Les étudiants et étudiantes estiment, en dehors de certaines chambres universitaires adaptées dont les places sont limitées, qu'il est difficile de trouver des logements accessibles à leur handicap à des loyers abordables. D'après le site handicap.fr, le CROUS de Paris ne prendrait que des étudiants et étudiantes autonomes c'est-à-dire pouvant se passer d'un auxiliaire de vie.

Dans le parc privé, les logements ne sont pas forcément accessibles aux personnes handicapées, ou bien les propriétaires refusent de leur louer leur bien. Des arguments de sécurité ou de mal adaptation à leur handicap sont avancés pour leur refuser la location.

2.4 La problématique du logement à ne pas décorrérer de celles du temps et des moyens de transport.

Les déplacements pour motif d'études sont en croissance depuis 2010 en Île-de-France, sous l'effet de l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes. Ils sont estimés en 2018 à 4.9 millions par jour¹¹, et représentent ainsi plus de 10% des déplacements journaliers totaux dans la Région. Pour leur grande majorité, les étudiants et étudiantes utilisent les transports en commun pour leurs trajets domicile-lieu d'étude.

En termes de qualité de service, si les lignes de métro fonctionnent globalement de façon satisfaisante, la ponctualité des lignes 6 et 13, des RER ou des trains pose souvent des problèmes¹² (Figure 11).



Figure 11 : Indicateur de ponctualité des trains et des RER, i.e. pourcentage de voyageurs arrivant à l'heure dans leur gare de destination, avec un retard inférieur à 5 minutes par rapport à l'horaire théorique (rapport OMNIL)

Le rapport notait en 2016 que l'irrégularité des lignes de train et de RER était due à la vétusté des installations ou des matériels, la difficulté d'exploiter des lignes avec plusieurs branches et le nombre élevé de trains en circulation aux heures de pointe. Les étudiants et étudiantes suivant leurs études à Paris et hébergés en banlieue sont particulièrement soumis aux dysfonctionnements de ces lignes.

¹¹ Source : Observatoire de la mobilité en Île-de-France

¹² Observatoire de la mobilité en Île-de-France, rapport du Comité d'évaluation de l'amélioration de l'offre de transport en Île-de-France – Rapport pour l'année, 2016.

Pour ce qui est des lignes desservant les plus grands pôles d'enseignement supérieur : la ligne A pour Cergy, Nanterre et Champs-sur-Marne, la ligne B pour Saint-Denis et Orsay, la ligne D pour Evry sont celles qui sont les plus perturbées. Les temps de trajets augmentés, les retards en cours et l'encombrement dans les wagons sont incompatibles avec une scolarité sereine (Figure 11).

Certains sites sont très mal desservis : le plateau de Saclay qui devrait accueillir d'ici 2022 plus de 10 000 étudiants et étudiantes et 1 000 enseignants-chercheurs¹³ n'a pas le développement approprié pour prendre en charge une population d'une telle importance. De plus, il y a trop peu de logements étudiants aux alentours pour l'héberger.

Même lorsque les transports existent et fonctionnent, les trajets banlieue-banlieue sont très longs avec des conditions difficiles. Les cours ou les emplois à des horaires décalés sont parfois inaccessibles à cause des lignes qui ferment tôt dans la soirée ou du temps perdu à attendre des rames trop rares hors heures de pointe. Sur certaines lignes, ou aux abords de certaines gares, le soir, les étudiants et étudiantes déclarent ne pas se sentir en sécurité et préfèrent renoncer aux déplacements et par conséquent à certains jobs ou travaux en groupe sur le campus plutôt que d'affronter ces déplacements nocturnes. Par ailleurs, il est trop souvent impossible aux étudiants et étudiantes en situation de handicap de prendre les transports en commun faute d'équipements adaptés.

Lorsque les transports en commun ne sont pas utilisables, les étudiants et étudiantes peuvent choisir de se rendre sur le lieu d'étude en véhicule personnel. Pour cela, ils doivent déjà disposer d'une voiture et subvenir aux frais d'entretien et de carburant. Le temps de déplacement peut être très long en fonction des embouteillages et empiéter sur le temps d'étude. Une autre difficulté consiste à trouver un lieu gratuit pour faire stationner leur véhicule pendant la journée de cours à proximité des campus.

De plus en plus d'étudiants et d'étudiantes se déplacent à vélo ou aimeraient le faire. Même si les pistes cyclables ont pris un réel essor durant la crise sanitaire, les cyclistes restent en grand danger sur leur parcours car le réseau est loin d'être suffisant et suffisamment protégé des autres usagers. Les accidents sont donc également en augmentation. Les parcours mixtes, transports en commun-vélo, ne sont pas encore faciles à faire car il n'y a pas de place pour les vélos dans les wagons ou les bus (contrairement à ce qui existe dans d'autres grandes villes comme Vancouver en Colombie-Britannique, Canada, par exemple). Sur place, dans les campus, les garages ne sont pas suffisants, ni sécurisés. Par ailleurs, se procurer un vélo a un coût que tous les étudiants et étudiantes ne peuvent prendre en charge.

Les autres engins de déplacement personnel motorisés (trottinette électrique, gyropode, monocycle ou hoverboard) ou non (skate-board, roller, trottinette...) posent des problèmes de sécurité : stabilité, conflits avec les autres usagers... Pouvant rouler à une vitesse de 20 à 25 km/h, dans un cadre plus sécurisé, ils pourraient être une alternative intéressante aux transports en commun déficients dans certains secteurs du territoire.

¹³ Le Parisien, Plateau de Saclay : l'alliance des grandes écoles s'officialise, 7 octobre 2018

3. La santé mise en danger par les restrictions ou déséquilibres alimentaires et le manque de soins

L'OVE a effectué une enquête sur la santé des étudiants en 2015-2016. Les organisations étudiantes (FAGE, UNEF) interrogent également régulièrement leurs adhérents. Les résultats présentés ici résument les réponses à ces enquêtes. Ils donnent une idée de la précarité sanitaire de certains étudiants et étudiantes.

Les résultats montrent que 73% des étudiants et étudiantes se considèrent en bonne santé et 5 % en mauvaise ou très mauvaise santé. Les étudiantes s'estiment moins souvent en bonne ou très bonne santé que les étudiants (68% contre 80% OVE). La figure 12 tirée de l'enquête OVE montre que 83% des étudiants avaient consulté un médecin généraliste durant l'année, mais ce taux était plus bas chez les étudiants les plus âgés, et celles et ceux de nationalité étrangère. Seulement la moitié de la population étudiante avait consulté un dentiste dans l'année ; 3 % déclarent n'en avoir jamais consulté de leur vie. Enfin, un tiers des étudiantes en moyenne n'ont jamais consulté de gynécologue. Parmi elles, ce sont les plus jeunes et les moins favorisées socialement qui ont le moins accès à des consultations gynécologiques. Beaucoup d'étudiants et étudiantes ne recourent pas à la contraception. Les taux varient en fonction de l'âge.

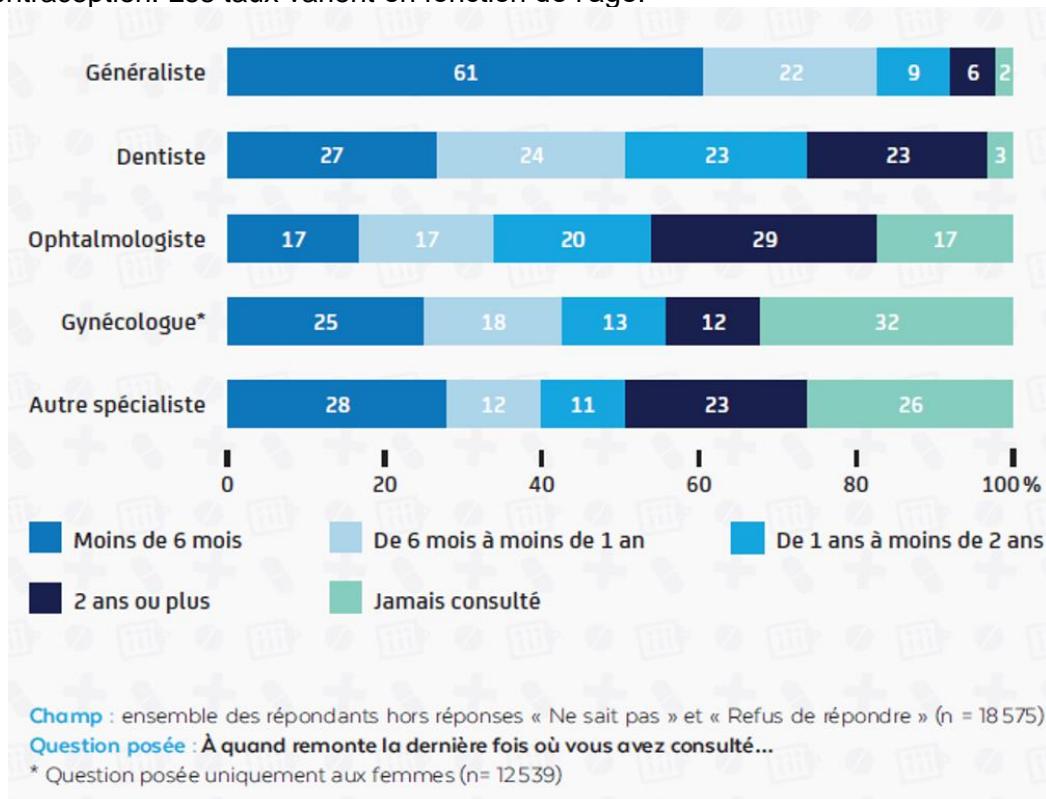


Figure 12 : Dernière visite médicale, résultat de l'enquête OVE sur la santé étudiante.

Pour ce qui était de leur couverture sociale, 15% des étudiants enquêtés en 2017 déclarent ne pas avoir de mutuelle complémentaire dont un tiers pour des raisons financières. Les étudiants étrangers sont cinq fois plus nombreux que les Français à n'avoir aucune mutuelle.

Un tiers de la population étudiante des universités déclare avoir renoncé à des soins ou des examens médicaux pour des raisons financières. Les femmes renoncent plus souvent que les hommes et les étudiants vivant loin de leur famille, plus souvent que celles et ceux habitant chez leurs parents. A côté des raisons financières, le manque de temps est aussi invoqué.

Plus d'un tiers des étudiants et étudiantes sont fumeurs. La même proportion boit de l'alcool très régulièrement, 3 à 10% sont ivres plusieurs fois par mois. 21 % consomment du cannabis

fréquemment. Quelques pourcents utilisent des produits dopants qui ont pour effet d'améliorer leurs performances scolaires.

Ces enquêtes qui avaient été faites avant les problèmes liés à la COVID, montraient que près d'un tiers des étudiants avait présenté les signes de détresse psychologique pendant au moins 2 semaines, durant l'année. Les symptômes de mal-être au quotidien (22%) et les épisodes dépressifs sévères (5%) étaient deux fois plus fréquents que dans la population générale (11% et 3%, respectivement). Sur l'ensemble de ces indicateurs, les femmes étaient systématiquement plus touchées que les hommes. Les étudiants étaient un peu moins nombreux (4%) à avoir tenté de se suicider que les jeunes du même âge de la population générale (5%). Les raisons invoquées pour ce passage à l'acte étaient principalement des difficultés liées à la vie familiale (55 %), des difficultés liées à la vie sentimentale (52 %) et des difficultés liées à la scolarité ou aux études (28 %).

Environ la moitié des étudiants et étudiantes déclarent sauter des repas durant les périodes scolaires, par manque de temps ou à cause des horaires irréguliers (Figure 13). Celles et ceux qui travaillent sont par conséquent plus souvent concernés, ainsi que celles et ceux qui n'habitent plus dans leur famille. Les habitants des résidences collectives sont ceux qui s'alimentent le moins régulièrement. 16 % disaient ne pas manger à leur faim, par manque de temps ou de moyens financiers. Il faut dire que d'après la FAGE, certains étudiants s'approvisionnant dans les banques alimentaires avaient moins de 2 euros par jour pour acheter leur nourriture !

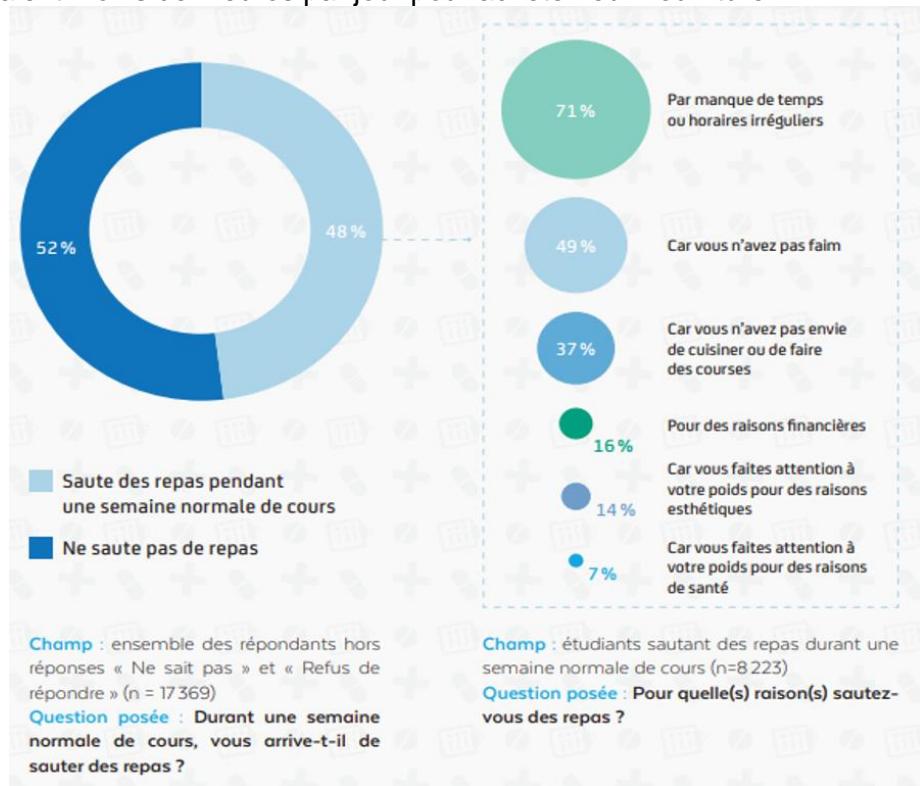


Figure 13 : L'alimentation des étudiants (Source enquête OVE)

Globalement, une grande majorité d'étudiants et étudiantes (82 %), les hommes un peu plus que les femmes, pratiquent des activités sportives de façon plus ou moins fréquente et régulière, ce qui a pour effet de leur permettre de se sentir en meilleure forme. 8% en revanche déclarent ne pas faire de sport.

Les conditions de vie des étudiants et étudiantes doivent aussi intégrer leur exposition aux risques de violence. Le très récent rapport de l'observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur du 12 octobre 2020¹⁴ constate que parmi les étudiants et étudiantes, plus d'1 sur 2 (58%) déclarent avoir été victimes ou témoins de violences sexistes verbales, en soulignant que « seuls 11% des répondants indiquent avoir informé leur établissement des faits subis ou constatés. Les principales raisons citées pour ne pas l'avoir fait sont : « ça ne sert à rien »

¹⁴ <https://observatoire-vss.com/notre-rapport>

(22% des verbatims), « ce n'est pas pris au sérieux » (9% des verbatims) ». Ce rapport chiffre qu'une étudiante sur 10 a été victime de violence sexuelle et qu'une étudiante sur 20 a été victime de viol. Des dispositifs de lutte et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles sont obligatoires dans les établissements d'enseignement supérieur mais semblent insuffisamment opérationnels, connus, sollicités et reconnus. « Plus d'un quart (25,5%) des victimes et témoins de violences ne savent pas s'il existe, dans leur établissement, des structures prenant en charge ce type de situations ».

Les synthèses des enquêtes et observatoires donnent de nombreuses pistes pour l'amélioration de l'état de santé des étudiants et étudiantes les plus précaires. Il faut noter que peu de centres médicaux ou d'accompagnement psychologique existent autour de certains sites d'enseignement, et que l'accès aux soins spécifiques (dentaires, ophtalmiques, gynécologiques) est difficile pour les étudiants et étudiantes isolés de leurs familles et avec de maigres ressources. Le soutien psychologique aux étudiants et étudiantes existe sur quelques rares sites parisiens. Ils sont loin d'être suffisants et le manque se fait particulièrement sentir dans la période actuelle de crise sanitaire.

4. L'inégalité d'accès aux équipements et outils indispensables pour étudier : numériques, documentaires

La précarité est aussi numérique. Le confinement l'a révélé, certains étudiants et étudiantes ne peuvent pas utiliser les services en ligne et à l'enseignement à distance faute d'accès au numérique. Dans un article publié dans Campus Matin par Théo Haberbusch, le jeudi 25 juin 2020¹⁵, Jean-François Huchet, président de l'Inalco (Institut National des Langues et Civilisations Orientales), évoque « entre 15 et 20 % d'étudiants qui ont des soucis avec le numérique - cela va de l'absence d'ordinateur à des soucis de connexion ».

En premier lieu, tous les étudiants et étudiantes n'ont pas d'ordinateur personnel, ce qui rend leur scolarité impossible. Selon une enquête de l'association des vice-présidents d'université chargés du numérique (VP-Num), exposée lors d'une audition au Sénat le 22 juin 2020, ce manque de matériel de base concerne entre 3 et 4 % des étudiants et étudiantes des universités, ce qui représenterait environ 15000 jeunes en Île-de-France. Les chiffres sont variables d'un territoire et d'une formation à l'autre. Selon l'association étudiante BNEI, 5 % des étudiants ingénieurs des grandes écoles sont dans la même situation. A l'Université de Paris, sur les 3 770 étudiants et étudiantes de la faculté « Sociétés et humanités » sondés, seuls 88 % bénéficient d'un ordinateur équipé d'une suite bureautique. Parmi eux, la moitié n'ont ni caméra ni micro pour participer à une classe virtuelle dans de bonnes conditions.

A côté de l'ordinateur, c'est la connexion internet qui fait défaut. Certains étudiants et étudiantes n'ont pas accès par une box et utilisent essentiellement leur forfait téléphonique en partage de connexion pour leurs démarches et leurs cours en ligne. Cette pratique les amène rapidement au bout de leur forfait et leurs seuils de téléchargement.

Ce besoin d'autant plus important que l'enseignement à distance se développe considérablement à cause de la crise Covid-19 et se prolongera probablement au-delà, au moins partiellement en parallèle des cours en présentiel.

Des équipements nécessaires pour la scolarité des étudiants et étudiantes en situation de handicap :

Sur le plan ergonomique, les étudiants et étudiantes se plaignent des places qui leur sont attribuées durant les cours. Ils se retrouvent souvent, derrière, dans les amphithéâtres, ils n'entendent pas très bien les enseignants et se trouvent aux côtés des étudiants et étudiantes les plus dissipés.

Dans les salles de classe plus petites, ils n'ont pas de tables adaptées à leurs handicaps, à savoir, des tables plus grandes, plus hautes ou réglables en hauteur. Lorsqu'elles sont disponibles, elles se trouvent généralement excentrées par rapport aux autres mobiliers ce qui conduit à leur isolement par rapport aux autres étudiants et étudiantes de la classe.

¹⁵<https://www.campusmatin.com/numerique/equipements-systemes-informations/cette-fracture-numerique-que-le-confinement-a-revelee.html>

5. Les politiques et aides de la région Île-de-France à destination des étudiants et étudiantes

D'après les échanges que la CEFER a eus avec Madame Faten Hidri, Vice-présidente Enseignement supérieur et Recherche à la Région, la Région est intervenue auprès de deux types d'étudiants durant la crise Covid-19 : elle a financé une indemnité complémentaire à l'indemnité de stage des élèves infirmiers qui se sont portés volontaires pour renforcer les équipes médicales sur la brèche (pour un total de 1300 euros à 1500 euros/mois par stagiaire). Et elle a financé des prolongations de contrats de thèse pour les doctorants financés par la Région dont l'avancée des travaux de recherche a pâti du confinement.

Elle a également participé, au côté de l'université Sorbonne Paris Nord et des associations étudiantes, à des distributions de colis alimentaires sur le campus de Villetaneuse le 30 juin 2020. Pour la rentrée 2020, la Région apporte des aides aux étudiants et étudiantes faisant leurs études dans l'enseignement supérieur :

- Aide à l'équipement informatique pour les étudiants boursiers de 1ère année : la Région attribue aux étudiants boursiers ayant obtenu le bac en 2020 et poursuivant des études supérieures en Île-de-France une aide de 100 euros pour s'équiper en matériel informatique ;
- Aide au mérite de 1000 euros pour les étudiants boursiers ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat ;
- Aide de 1000 euros maximum pour préparer le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) pour les non-bacheliers ;
- Aide de 24 millions d'Euros pour le financement de la carte Imagine R de 420 000 abonnés étudiants de moins de 26 ans.

La Région investit dans la construction et réhabilitation de bâtiments d'enseignement et de logements pour les étudiants et étudiantes. Elle vient de livrer les bibliothèques de la faculté de Droit de Malakoff, de l'Université Sorbonne Paris Nord à Villetaneuse et le Grand Équipement Documentaire (Sciences Humaines et Sociales) sur le Campus Condorcet. Pour le logement, la Région essaie de rattraper le retard en construisant 8000 logements en 4 ans. Elle s'engage dans la réfection de restaurants universitaires. Dans le futur Contrat Plan Etat-Région, il est prévu un investissement massif sur les campus et un rééquilibrage de l'offre territoriale.

Pour pallier les problèmes de transport, la Région désire mettre en place des "digitales académies" dans toute l'Île-de-France. Il s'agit de locaux équipés de matériel informatique pour suivre les cours de différentes écoles et universités, à distance. Un essai est en cours à Montereau (77).

Il existe également des programmes d'aide à la mobilité internationale : des bourses de 250 à 450 euros /mois pour financer des périodes à l'étranger dans le cadre des études universitaires. La Région soutient aussi les étudiants et étudiantes de certains BTS (tourisme, commerce international) par une enveloppe de 500 euros forfaitaire. Les doctorants en Sciences Humaines et Sociales peuvent recevoir jusqu'à 4000 euros par séjour à l'étranger pour mener leurs études.

Un trophée des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France avec un prix de 500 à 3000 euros, a été créé pour récompenser les étudiants et étudiantes qui ont un projet qui promeut les atouts du territoire francilien auprès d'étudiants étrangers ou autres publics, particulièrement en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation.

Des réseaux Access Desks dont l'objectif est l'accueil facilité des étudiants étrangers aux titres de séjour, aux aides de la CAF, à l'assurance maladie, l'ouverture de comptes bancaires et à l'accès à des logements sont installés à l'occasion de différents évènements.

La Région soutient l'entrepreneuriat étudiant notamment à travers les actions "Pépites" : du programme Pépite Start'up Île-de-France, du Prix Pépite Île-de-France, des fonds Région Pépite et des Entrep' en Île-de-France.

Pour la santé des étudiants et étudiantes, la Région travaille sur une mutuelle étudiante et essaie d'améliorer l'accès à l'information dans divers domaines (contrception, sida, maladies psychologiques).

6. Les préconisations du Ceser

De façon générale, la politique de la Région à destination des étudiants et étudiantes est perçue comme élitiste et assez peu tournée vers les étudiants et étudiantes les plus précaires, celles et ceux dont les résultats académiques sont justement moins brillants à cause des conditions de vie difficiles qu'elles et ils doivent affronter pour faire leurs études. Après avoir fait l'état des lieux des difficultés rencontrées par les étudiants et étudiantes en Île-de-France dans les parties précédentes, ce chapitre a pour objectif de proposer des pistes pour améliorer leur sort et ainsi augmenter le niveau général de formation des jeunes qui étudient dans l'enseignement supérieur en Île-de-France et contribuer à rendre la Région plus attractive.

6.1 Vie des campus franciliens : le besoin de partager les pratiques d'accompagnement en direction des étudiantes et étudiants

Chaque université tisse des relations qui sont propres à son territoire et invente ses propres dispositifs d'accompagnement des étudiants et étudiantes qui répondent aux besoins des publics accueillis. Dans le même temps, alors que les expériences d'entraide, d'accompagnement par les pairs sont nombreuses et variées, les partages de pratique et les échanges en termes de retours d'expérience semblent peu nombreux entre les différents établissements. Chacun semble inventer des solutions dans son coin. Il paraît prioritaire que les acteurs (notamment les services de Vie de campus mais également les associations étudiantes) puissent davantage échanger et partager la connaissance et l'usage de toutes ces expériences et de tous ces dispositifs en région Île-de-France.

Qu'il s'agisse de leur réflexion sur les espaces et les lieux de vie, des liens entre les acteurs d'un établissement et les associations étudiantes, des initiatives d'accompagnement par des enseignants référents ou par des pairs étudiants, des initiatives liées à l'accueil d'étudiants étrangers, du lien tissé avec les quartiers environnants, des liens tissés avec le tissu économique ou les communes voisines, des pratiques liées aux *cordées de la réussite*, du besoin de logement. Les besoins se recoupent et sont aussi propres à une région. Les établissements gagneraient donc à échanger et à partager davantage et à le faire savoir aux acteurs les plus concernés. A cet effet, la Conférence Régionale des Présidents d'Université, en particulier, pourrait s'emparer des problèmes spécifiques des étudiants et étudiantes franciliens précaires pour les résoudre collectivement.

6.2 Les aides financières

Pour lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes, il est indispensable de leur accorder le droit à un minimum social. Selon Tom Chevalier, politiste du CNRS, dans l'observatoire des inégalités¹⁶, cette option est largement à la portée des finances publiques de notre pays. Sa mise en œuvre ne dépend que d'une volonté politique suffisante, et ses effets seraient considérables en termes de réduction de la pauvreté et de réussite scolaire.

Une allocation globale d'autonomie

Les enquêtes démontrent combien les questions financières entravent la scolarité sereine d'un grand nombre d'étudiants et étudiantes franciliens et peuvent les mener à l'échec. Une coopération Etat-Région pour **une Allocation globale d'autonomie** pour les étudiants et étudiantes selon un mode proche de celui de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, appelée aussi "minimum vieillesse"), qui est un montant minimum accordé, sous conditions de ressources, aux personnes âgées qui n'ont pas une retraite suffisante pour vivre. Cette Allocation devrait être ouverte à tout étudiant dont les ressources annuelles sont inférieures à 10 000 euros environ. Elle pourrait être une allocation différentielle, c'est-à-dire que son montant varierait suivant les ressources du bénéficiaire. Elle servirait à porter celles-ci à 1063 euros/mois (défini comme seuil de pauvreté par l'INSEE pour une personne seule).

¹⁶ <https://www.inegalites.fr/Il-est-urgent-d-ouvrir-le-revenu-minimum-aux-jeunes>

Combinée avec un encadrement des loyers, cette allocation contribuerait à réduire les inégalités des chances de réussite, et la longueur des parcours des étudiants et étudiantes. En effet, en étant moins soumis à l'obligation de trouver un emploi suffisamment rémunérateur, les étudiants et étudiantes auraient plus de temps et de facilité pour suivre les cours et pour produire leur travail personnel. Leur passage en niveau supérieur s'effectuerait dans de meilleures conditions. Cette allocation est particulièrement justifiée en Île-de-France où le coût de la vie, des logements et des transports est plus élevé que partout ailleurs en France.

Des emplois études-compatibles

A défaut du déploiement de cette allocation, le développement ou la création d'emplois aménagés pour concilier études et emploi est indispensable. La Région pourrait être moteur :

- Soit directement ou en lien avec l'État, en créant davantage d'emplois de surveillance ou de soutien scolaire, surveillants d'internat, de demi-pension ou maîtres d'études. Très utiles pour l'organisation, la surveillance des établissements scolaires du premier et second degré et le suivi et le soutien des élèves, ces emplois sauveraient de la précarité un grand nombre d'étudiants et étudiantes en préservant leurs conditions d'étude.
- Soit en incitant par une politique d'aides ciblées, des structures telles que des TPE ou associations par exemple, à opérer des embauches à temps partiel (16h maximum, à des horaires compatibles avec les cours). A cet effet, un label "Emploi compatible études" pourrait être développé.

Un système de bourses plus progressif

Le système des bourses pourrait être revu. Il s'agirait de remplacer les "aides au mérite de la Région" par des bourses supplémentaires pour des étudiants et étudiantes en difficulté. Il faudrait veiller à ce que le seuil de revenu de la famille au-delà duquel les étudiants et étudiantes ne peuvent plus être aidés ne conduise pas à écarter des bourses les étudiants et étudiantes des classes moyennes basses. Pour cela, il faudrait rendre le système de bourses plus progressif. La Région pourrait également donner la main aux établissements pour aider les étudiants et étudiantes, y compris les précaires hors systèmes de bourses.

Une plateforme centralisant toutes les aides

Les étudiants et étudiantes soulignent la nécessité de créer une plateforme agrégative pour informer sur toutes les aides possibles, permanentes ou plus ponctuelles. Ce portail unique des aides, en facilitant les démarches d'obtention, diminuerait le non-recours aux droits. Le travail de la Région sur ce point est important car s'il est vrai qu'une partie des aides est nationale, une autre partie est territorialisée. La coordination à l'échelon régional en lien avec les opérateurs de l'État déconcentrés et parfois municipalités et conseils départementaux paraît être une bonne solution.

6.3 Améliorer l'accès aux logements

Puisque le logement est le poste qui pose le plus de problème aux étudiants et étudiantes, c'est probablement sur ce point que la Région est la plus attendue. Améliorer l'accès des jeunes aux logements, c'est évidemment augmenter le nombre de logements sociaux et particulièrement autour des établissements d'enseignement supérieur. Les publics cibles de ces logements, outre les boursiers et les étrangers, doivent être les étudiants et étudiantes en situation de handicap, celles et ceux des classes modestes dont les revenus sont juste au-dessus du seuil limite pour recevoir une bourse, et celles et ceux provenant des territoires les plus éloignés de Paris (en France ou même en Île-de-France). La mise en place des Observatoires Territoriaux (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement dans le cadre d'un Observatoire régionale de l'Habitat et de l'Hébergement par exemple) va permettre d'apporter les précisions nécessaires pour disposer des outils d'analyse fins.

Il existe des possibilités d'actions au niveau régional. A travers le Contrat Plan Etat Région ou du FEDER, la Région doit impulser, via un plan de financement, la rénovation et la réhabilitation d'espaces qui pourraient loger les étudiants et étudiantes. Ce soutien à la construction neuve ou à l'acquisition amélioration d'une part, et d'autre part à la réhabilitation des vieux foyers, pourrait se faire par le biais d'une mécanique de type subvention PALULOS que l'Etat avait abandonné depuis

plusieurs années et qu'il réactive dans le cadre du Plan de relance. Elle doit céder des parcs de logements au CROUS afin de lui donner le moyen de multiplier son offre et veiller à une gestion plus précise de ses droits réservataires dans le cadre des opérations qu'elle finance.

Dans l'aménagement des quartiers de gare dans le cadre du grand Paris express, une quote-part de logements à destination des étudiants et étudiantes pourrait aussi être envisagée. Il existe également, un grand nombre de foyers¹⁷ dans les Instituts de formation en soins infirmiers (notamment à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris) qui ne sont pas utilisés car ne sont pour la plupart plus en état d'accueillir des étudiants et étudiantes (présence d'amiante, plus aux normes de sécurité, manque entretien, etc.). L'Assistance publique n'investit pas dans la remise en état de ses foyers. La Région pourrait, là aussi, impulser, via un plan de financement, la rénovation et la réhabilitation de ces espaces qui pourraient loger les étudiants et étudiantes, notamment celles et ceux des filières de santé, dont nous avons grandement besoin en ce moment. Des bâtiments inutilisés pour des raisons qui tiennent à la démographie récente de l'Île-de-France ou bien à la suite de changements d'activités, tels que certains internats de lycées parisiens inusités, des ZAC ou le futur Village Olympique et Paralympique pourraient également servir de nouveaux logements étudiants. Afin de compléter le nombre de logements pour les étudiants et étudiantes, il faudrait leur donner accès aux logements sociaux du parc HLM.

L'aménagement des campus en cœur de cité est un enjeu important pour structurer les territoires. On le voit, les campus dans certaines villes, notamment en première et seconde couronne, participent du développement technologique et économique des bassins dans lesquels ils sont situés. Mais intégrer un campus sur un territoire, ce n'est pas seulement construire des bâtiments d'enseignement ou de recherche, c'est aussi permettre aux étudiants et étudiantes d'y vivre, car on sait que les jeunes peuvent être acteurs importants du développement économique des certaines villes. La Région, dans le cadre des plans en cours, doit poursuivre et amplifier les rénovations et la construction de logements à proximité des campus et des bâtiments de formation et de recherche.

Certains étudiants et étudiantes soulignent l'intérêt du développement d'offres de type foyers qui ont l'avantage d'être moins coûteux et plus rassurants pour les familles et les étudiants eux-mêmes. Outre le fait de satisfaire le besoin de logement, ils résolvent d'autres problèmes tels que la sécurité ou l'isolement social, et sont une solution très intéressante pour l'accompagnement des jeunes bacheliers vers l'autonomie.

Le problème des loyers prohibitifs peut être résolu par un encadrement efficace des prix. Il semble que les locations par les plateformes types AirBnB ont un impact délétère sur le nombre d'offres et le coût des hébergements. Il conviendrait de réglementer ces plateformes de manière coercitive.

Les étudiants et étudiantes réclament la libéralisation de la sous-location. Elle permettrait la mise sur le marché d'un certain nombre d'appartements vides et constituerait un petit revenu à ceux qui, partant en stage ou en année à l'étranger, se trouvent obligés de payer deux loyers pour ne pas perdre leur chambre d'étudiant si chèrement acquise. Certains renoncent parfois à cette mobilité justement parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de quitter le logement qu'ils ont eu du mal à trouver, ni assumer un double loyer pendant la période de mobilité. Il faudrait d'ailleurs trouver une incitation pour sécuriser les propriétaires qui hésitent à louer leurs appartements vides.

Le problème des moyens importants à débloquer en début d'année pour la caution et les premiers loyers sont un frein majeur pour beaucoup de jeunes et leur famille. Cette mise de fond intervient au moment où il faut payer l'inscription à l'année d'étude, les fournitures, livres et matériel informatique... La question des garants complique la vie des étudiants et étudiantes de familles modestes ou étrangères. Une aide pour ces frais et la garantie devrait être envisagée sous la forme d'une caution locative de la Région, reconnue et acceptée par les propriétaires et les bailleurs. De façon plus générale, les étudiants et étudiantes aimeraient pouvoir compter sur une plateforme unique et efficace qui leur permette d'avoir accès à l'ensemble de l'offre régionale complémentaire à celle du CROUS. Chercher sur d'innombrables sites, journaux, réseaux... est une perte de temps

¹⁷ En effet, sur 10 foyers, 6 sont actuellement fermés et les chambres des foyers ouverts ne sont pas toutes occupées. Sur 650 chambres, 137 seulement le sont (soit 21%).

énorme. Les démarches à distance sont souvent infructueuses et sources d'angoisse pour les familles. Des sortes de « welcome desks » pourraient être d'une grande utilité pour trouver et s'installer dans les logements. L'utilisation des réseaux sociaux pour développer ce type d'information serait bienvenue.

6.4 Des transports plus adaptés

La crise sanitaire qui, en cette année 2020, contraint l'enseignement supérieur à la formation en distanciel, démontre tous les jours que cette forme de cours est un pis-aller qui ne convient ni aux étudiants et étudiantes, ni aux enseignants car ils empêchent les échanges directs, essences même d'une pédagogie de qualité. Les travaux pratiques en particulier, point fort de tout enseignement à finalité professionnelle sont impossibles sous la forme de visioconférences. Des locaux équipés, en banlieue éloignée, pour assister aux cours qui sont donnés dans des écoles plus centrales ne peuvent pas être une solution pour les étudiants et étudiantes les plus excentrés. Ils participent à instaurer une formation à deux vitesses avec d'un côté des professeurs en chair et en os qui interagissent concrètement avec les élèves parisiens aisés, et de l'autre, des banlieusards moins bien lotis qui se contentent d'enseignants virtuels sur des écrans.

Il faut donc mettre à disposition des étudiants et étudiantes des transports publics opérationnels. Cependant, à cause d'infrastructures saturées et de matériel roulant obsolète sur certaines lignes, les déplacements en Île-de-France sont toujours difficiles malgré des investissements significatifs mais insuffisants. La fréquentation étudiante est en hausse sur le réseau RER et Transilien. Des mesures d'urgence doivent être prises pour améliorer la desserte, la ponctualité, les conditions de transport dans les rames et la sécurité dans les trains et les bus. Les lignes A et B du RER en particulier, doivent bénéficier d'une modernisation et de davantage de rames aux heures de pointe. Pour certains territoires mal desservis, il y a nécessité d'une amélioration des mobilités nocturnes et aux heures creuses. De nouveaux réseaux de bus répondant mieux aux besoins des étudiants et étudiantes doivent être créés pour la desserte des établissements trop éloignés des gares.

Afin de permettre aux étudiants et étudiantes en situation de handicap de pouvoir se rendre sur leur lieu d'étude en transports publics, il faut accélérer les aménagements adaptés dans les gares et dans les rames et les bus. Des places de parking gratuites pendant les cours doivent être prévues pour les étudiants et étudiantes ne pouvant pas utiliser les transports publics.

Pour améliorer la sécurité des étudiants et étudiantes lors de leurs déplacements, le réaménagement des voies de circulation et une réglementation plus stricte sur le partage de la voirie en faveur des piétons et des vélos doivent être opérés. Pour donner un essor aux transports propres, une aide à l'acquisition d'un vélo classique ou à assistance électrique pourrait être proposée avec la sécurisation des garages à vélo pour éviter les vols. Des stations de vélos partagés pourraient être largement développées et des consignes Véligo installées à proximité de chaque campus.

La gratuité des transports pour tous les étudiants franciliens doit être étudiée. A défaut, la généralisation de la carte ImaginR à tous les étudiants et étudiantes, quel que soit leur âge, doit être envisagée.

6.5 Une meilleure prise en charge de la santé des étudiants et étudiantes

Une frange significative de la population étudiante nécessite des soins médicaux en dépit de ses manques de disponibilité et de moyens financiers. Une attention particulière doit être portée aux femmes qui se déclarent plus souvent malades que les hommes. Des maisons de santé devraient donc être créées à proximité des campus via le Contrat Plan Etat-Région, par exemple. En lien avec la CNAM et les fédérations de praticiens de santé, des consultations (généralistes, dentaires, ophtalmologiques et gynécologiques) gratuites annuelles devraient être proposées à tous les étudiants et étudiantes. Il conviendrait également de monter un plan global pour l'accompagnement psychologique et social des étudiants et étudiantes en lien avec des associations et en multipliant les bureaux d'aides psychologiques et les consultations en addictologie pour les rendre accessibles à tous les étudiants et étudiantes en souffrance. Cet accompagnement devrait cibler en particulier

les étudiants et étudiantes en situation de handicap dont les démarches auprès de la MDPH devraient être facilitées. Les étudiants et étudiantes en médecine, dentaire, kiné pourraient être mis à contribution ce qui aurait pour effet de favoriser les échanges entre étudiants et créer des liens avec des « praticiens » du même âge et dans des situations proches.

Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation des étudiants et étudiantes, la Région pourrait accompagner et soutenir davantage les épiceries sociales et solidaires sur les campus. Les CROUS devraient augmenter le nombre des restaurants universitaires ouverts les soirs et week-ends et pérenniser sur la durée les repas à 1 euro pour tous les étudiants et étudiantes.

Pour la partie des étudiants et étudiantes ne pratiquant pas d'activité sportive, des programmes et moyens spécifiques devraient être déployés pour leur permettre d'accéder à une activité physique adaptée. Afin de participer à l'épanouissement personnel de ses étudiants et étudiantes, la Région devrait aider l'accès aux activités telles que cours de langue, théâtre, arts plastiques, musique, sur tout son territoire. Le développement d'une base de données avec toutes les offres et les aides permettrait aux étudiants et étudiantes y compris les étrangers et non-franciliens de mieux s'y retrouver et d'y participer.

6.6 Les moyens de la lutte contre le fléau des violences sexistes et sexuelles

Des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et d'accompagnement des victimes doivent obligatoirement être mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur. Au niveau régional, il serait utile de demander un diagnostic dans les établissements d'enseignement supérieur franciliens de ces dispositifs et de leur efficacité à la fois en matière de sensibilisation et de lutte contre les violences, d'accompagnement des victimes et d'éventuelles mesures disciplinaires des auteurs de violences.

Par ailleurs, le 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre les violences traduisant l'engagement de l'Etat en la matière et concernant la période 2017-2019 (il n'y a pas à cette date de 6^{ème} plan), consacrait certaines actions aux jeunes, catégorie plus large donc que les seuls étudiants. L'action 74 demandait par exemple la création de 100 nouvelles places d'hébergement pour les jeunes femmes âgées de 18-25 ans et sans enfant. Des appels à projets au niveau régional (DRDJSCS) devaient permettre de répondre localement aux besoins. Au niveau régional, il serait utile de savoir ce qu'il en est de ces places en Île-de-France. L'action 75 demandait également de poursuivre la mise en œuvre des conventions CROUS ; en effet, une convention a été signée entre le gouvernement et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) le 25 novembre 2014 pour faciliter l'hébergement, l'aide financière et l'accompagnement destinés à aider les étudiantes victimes de violences. Ce 5^{ème} plan national de lutte contre les violences a été décliné au niveau régional pour la période 2018-2020. Mais pour l'instant, on ne sait pas s'il existe une déclinaison régionale à la convention CNOUS de novembre 2014, il s'agit donc d'une attente importante. Par ailleurs, si le plan régional intègre des actions envers les jeunes portées par les rectorats pour le secondaire (principalement de formation et de prévention) ainsi que deux actions dans l'enseignement supérieur agricole porté par la DRIAAF, rien ne semble concerner spécifiquement l'université, ni l'ensemble des étudiants et étudiantes du supérieur. Ce 5^{ème} plan arrivant à son terme, il est important que la région puisse s'engager dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes en ciblant particulièrement les jeunes et les étudiants, afin notamment :

- D'assurer l'accès aux droits et de limiter les conséquences des violences sur le parcours des étudiants et étudiantes victimes de violences ;
- De porter une vigilance particulière aux étudiantes handicapées, les femmes en situation de handicap étant plus souvent victimes de violences ;
- De faciliter davantage la révélation des violences en améliorant la communication à destination des jeunes et des étudiants de numéros d'écoute comme le 3919 ;
- De créer en Île-de-France davantage de lieux d'écoute pour les jeunes ainsi que des places d'hébergement pour les jeunes victimes de violences sexistes et sexuelles ;

- De former des personnels dans les établissements d'enseignement supérieur afin de faciliter la parole des victimes, de les orienter mais aussi de mieux qualifier les agressions afin de sanctionner les auteurs ;
- Proposer une offre de soins psycho-traumatiques à proximité de tous les établissements de la région ;
- Lutter contre le cyber-sexisme (harcèlement en ligne, partage de photos à caractère intime), notamment sur les groupes et réseaux sociaux utilisés entre étudiants et étudiantes et via de l'information sur les dispositifs d'espionnage domestique ;
- Améliorer la sécurisation transports en commun et taxis ;
- Déployer une grande campagne de lutte contre le sexisme et les violences sexuelles à destination des jeunes.

Enfin, dans la lignée des travaux très intéressants menés par le centre Hubertine Auclert et l'observatoire régional des violences faites aux femmes sur les situations et parcours des jeunes femmes victimes de violences en Île-de-France (en 2016, <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-jeunesfemmesvictimesviolences-web.pdf>), il serait important d'effectuer un diagnostic francilien similaire mais centré sur les étudiants et étudiantes et les établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France.

Si des dispositifs de lutte contre les violences sont mis en place par la Région (par exemple, l'arrêt du bus à la demande la nuit) et notamment concernant les violences conjugales (convention avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes pour faciliter l'accès des victimes à des logements sociaux), le public des plus jeunes femmes et des étudiantes pourrait être davantage ciblé.

6.7 Des campus plus accueillants pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap

Pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap, l'un des principaux obstacles est celui de l'accessibilité des locaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. L'aménagement des salles de cours est également à améliorer, par exemple en les équipant de tables adaptées et placées dans les premiers rangs et au milieu des autres tables afin de ne pas couper ces étudiants du reste du groupe. Les AD'AP (Agendas d'accessibilité programmée) doivent être mis en œuvre au plus vite dans les établissements d'enseignement supérieur autonomes, et doivent être achevés rapidement dans les établissements du supérieur relevant de la Région.

La Région pourrait, par ailleurs, être moteur en termes de politique handicap dans les établissements du supérieur, en proposant, des financements d'infrastructure permettant un sous-titrage en direct des cours dans les amphithéâtres ou les salles de cours, pour les étudiants et étudiantes malentendants ou en accompagnant les services handicaps des établissements.

6.8 Pallier la précarité numérique

La précarité numérique qui affecte certains jeunes doit pouvoir être levée grâce à des prêts ou dons de matériels tels qu'ordinateurs, cartes SIM et clés 3G ou 4G. Des forfaits Internet pourraient être pris en charge. La fibre doit être installée au plus vite dans tous les établissements et logements étudiants.

Il existe des régions où des accords ont été passés avec les opérateurs de téléphonie pour qu'ils adaptent les forfaits mobiles et permettent aux étudiants et étudiantes d'utiliser plus facilement le partage de connexion. C'est ainsi qu'ils proposent aux étudiants et étudiantes en difficulté des forfaits à très bas coût avec une connexion satisfaisante.

Dans le cadre des prêts ou dons de matériel informatique, il faut veiller à éviter le gaspillage en confiant aux étudiants et étudiantes des ordinateurs ou tablettes non-verrouillés pour leur permettre d'utiliser tous types de logiciels y compris les plus techniques qui peuvent être nécessaires dans certaines formations.

Partout dans la région, hors campus, des salles de travail ou de télétravail, efficacement équipées en WIFI et potentiellement mutualisées entre établissements pourraient être créées, non pas pour suivre les cours, mais pour travailler dans le calme et avoir accès à des ressources en ligne.

La Région pourrait par ailleurs s'appuyer sur l'UNIF (université numérique d'Île-de-France) et les bibliothèques scientifiques et universitaires de la région pour donner accès aux étudiants et étudiantes aux ressources documentaires dont ils ont besoin.

Au niveau des établissements eux-mêmes, la Région pourrait les accompagner pour leur transition numérique, en aidant à l'équipement de salles, d'achat de matériel, de manière équitable et égalitaire sur tout le territoire et sans condition de réponse à un appel à projet.

Conclusion

La Région Île-de-France s'enorgueillit d'être la région française comptant le plus d'étudiants et d'étudiantes. Néanmoins, le sort d'un grand nombre d'entre eux est problématique faute de moyens suffisants pour vivre et étudier dans de bonnes conditions.

A son échelle directement ou en lien avec d'autres échelons administratifs, elle pourrait améliorer leur situation en prenant en compte leurs besoins en termes de logement, de transport ou de santé. Les conséquences d'une politique volontariste dans ces domaines seraient :

- Une réduction des inégalités ;
- Des parcours universitaires avec moins d'échecs et donc plus rapides ;
- Des professionnels mieux formés ;
- Des étudiants et étudiantes moins stressés donc des citoyens plus épanouis ;
- Une visibilité accrue à l'international ;
- Davantage d'attractivité auprès des étudiants et étudiantes aux échelles nationale et internationale.

Ce rapport présente un certain nombre de pistes dont la plus efficace est bien sûr, le droit à un revenu minimum social qui en lien avec l'encadrement des loyers serait une magnifique réalisation de la Région Île-de-France qui pourrait être montrée en exemple et reprise par d'autres régions.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre la question / la problématique :

- Raphaël DEGRÉMONT, Bureau national de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), Marion ADELINE (Fédération des étudiants parisiens), Malaurie JAFFRO (Fédération des étudiants de Versailles - St Quentin) ;
- Feres BELGHITH, Directeur de l'Observatoire de la vie étudiante ;
- Faten HIDRI, Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au Conseil régional d'Île-de-France ;
- Simone BONNAFOUS, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région académique Île-de-France ;
- Chelsea BOSSA, Sofia BARCHAOUI, Guillaume HASSAN, Camille THIRY, Membres actuels ou anciens du Conseil Régional des Jeunes.

Liste des membres de la commission Education, formation, enseignement et recherche

Joëlle PARIS

Présidente de la commission

Nathalie MACHON

Alexane RIOU

Co-rapporteures

Philippe ANTOINE

Jean-Baptiste KIEFFER

Sandrine AYUSO

Joëlle LELLOUCHE

Jean-Bernard BESSARD

Séverine LEMIERE

Jean-Marc CELLIER

Grégory LEPIONNIER

Jean-Max CHARPENTIER

Nathalie MAGNILLIAT

Isabelle CHAUMONT-HUYET

Myriam MENEZ

Isabelle COVILLE-LEVERGER

Hélène RAMAJO

Claire DADOU-WILLMAN

Alain RIBIERE

Elisabeth DETRY

Laurent ROUSSEL

Patricia FRANCOIS

Nicole SERGENT

Joëlle GAUTHIER

Rémy SIDOUN

Yann HILAIRE

Daniel TERRA-JORGE

Irène HUARD

Chargé de mission : Laurent MAILLOT

Glossaire

- AD'AP** Dispositif des agendas d'accessibilité programmée
- AGEP** Association Générale des Etudiants
- BNEI** Bureau national des élèves ingénieurs
- BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- CAF** Caisse d'Allocations familiales
- CEFER** Commission Enseignement Formation Enseignement Supérieur
- CNAM** Conservatoire National des Arts et Métiers
- CNOUS** Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- CNRS** Centre National de la Recherche Scientifique
- CPU** Conférence des Présidents d'Université
- CROUS** Centres régional des œuvres universitaires et scolaires
- CVEC** Contribution vie étudiante et de campus
- DAEU** Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- DRDJSCS** Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DRIAAF** Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DRIHL** *Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement*
- DUT** Diplôme universitaire de technologie
- ESR** Enseignement Supérieur et Recherche
- FAGE** Fédération des Associations Générales Etudiantes
- FEDER** Fonds européen de développement régional
- HLM** Habitation à Loyer Modéré
- IPR** Institut Paris Région
- IAUVSQ** Inter-associations de l'Université Versailles Saint-Quentin
- IDF** Île-de-France
- INALCO** Institut national des langues et civilisations orientales
- INSEE** Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées
- OMNIL** Observatoire de la mobilité en Île-de-France
- OVE** Observatoire de la Vie Etudiante
- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PALULOS** Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale
- RER** Réseau Express Régional
- SIES** Syndicat de l'Enseignement du Second Degré
- SIM** Security information management system
- SRESRI** Schéma régional de l'enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation
- STRATER** Stratégie territoriale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- TD** Travaux Dirigés
- TPE** Très petite entreprise
- UNEF** Union nationale des étudiants de France
- UNIF** Université numérique Paris Île-de-France
- VP** Vice-président
- WIFI** Wireless Fidelity
- ZAC** Zone d'Aménagement Concerté

Bibliographie

Nicolas C., Delès R., « *L'individualisation des parcours étudiants en Europe : ce que faire des études veut dire* », *Administration & Éducation*, vol. 160, no. 4, 2018, pp. 85-96

Conseil régional d'Île-de-France, *Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)*, 2018

FAGE - IPSOS, *Les jeunes face à la crise : l'urgence d'agir*, enquête, juin 2020

IAU IDF, *Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Île-de-France*, 2017

IAU IDF, *Universités et déplacements en Île-de-France*, 2016

Le Monde, *Tribune Jean Chambaz, Thomas Clay, Il faut « laisser les universités ouvertes » pour « assurer la réussite des étudiants et leur insertion »*, 13 octobre 2020

Le Parisien, *Plateau de Saclay : l'alliance des grandes écoles s'officialise*, 7 octobre 2018

L'Obs, “*Qui est Anas K., l'étudiant de 22 ans qui s'est immolé devant le CROUS de Lyon ?*”, 12 novembre 2019

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, *Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche – STRATER*, Regroupement Île-de-France, 2018

Observatoire de la mobilité en Île-de-France, *rapport du Comité d'évaluation de l'amélioration de l'offre de transport en Île-de-France – Rapport pour l'année*, 2016

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), *Enquête conditions de vie*, 2016

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), *Enquête conditions de vie, Données spécifiques à l'Île-de-France*, 2016

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), *La vie étudiante au temps de la Pandémie*, septembre 2020

Queffélec C., *Le logement étudiant, regards critiques et visions d'avenir*, Conseil général des Ponts et Chaussées, 2007

Blanchard C., Costambeys-Kempczynski R., Lirou R., Lambert D., *Projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale en Île-de-France*, 2019

